









ATLAS de l'accueil Petite Enfance 0-3 ans dans la Loire en 2022

<u>Réalisation</u>: Observatoire Petite Enfance – Décembre 2023 Schéma Départemental des Services aux Familles

Sommaire:

Avertissement	p. 4 et 5
L'offre d'accueil départementale à destination des enfants âgés de moins de 3 ans	p. 6 et 7
- Implantation des Maison d'Assistantes Maternelles et des assistantes maternelles agréées au 31/12/2022	
L'offre d'accueil départementale à destination des enfants âgés de moins de 3 ans	p . 8 et 9
- Implantation des établissements d'accueil petite enfance et des assistantes maternelles agréées au 31/12/2022	
- Capacité d'accueil totale des établissements d'accueil petite enfance et des assistantes maternelles agréées au 31/12/2022	
L'offre d'accueil départementale à destination des enfants âgés de 3 à 5 ans	p.10 et 11
- Implantation des établissements d'accueil collectif de mineurs proposant de l'accueil périscolaire au 31/12/2022	
- Accueil périscolaire : Capacité des établissements d'accueil collectif de mineurs au 31/12/2022	
Indicateur de scolarisation à 2 ans	p . 12
Part des enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 2022	
Indicateur d'inactivité des assistants maternels	p. 16
Taux d'inactivité des assistants maternels au 31/12/2022	
Indicateur N° 1	p . 1 8
Estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022	
Indicateur N° 2	p . 22
Nombre de places d'accueil individuel pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022	
Indicateur N° 3	p . 26
Nombre de places d'accueil collectif pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022	
Indicateur N° 4	p. 30
Nombre total de places d'accueil pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022	
Indicateur N° 5	n 34
Part des enfants ayant bénéficié d'un mode de garde individuel au cours de l'année 2022	
Indicateur N° 6	n 20
Part des enfants ayant bénéficié d'un mode de garde collectif au cours de l'année 2022	p. 30
	42
Indicateur N° 7	p. 42
Nombre d'enfants de – 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)	
Indicateur N° 8	p . 46
Part des enfants de - 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)	
Indicateur N° 9	p . 50
Nombre d'enfants de – 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)	
Indicateur N° 10	p . 54
Part des enfants de - 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)	
Récapitulatif ATLAS 2021 et 2022	n.58

AVERTISSEMENT

Implantation des établissements d'accueil collectif de mineurs et des assistantes maternelles proposant de l'accueil périscolaire

La nouvelle réglementation sur l'agrément des assistantes maternelles (ordonnance de 2021 » agrément pour un nombre d'enfants – 4 maximum – sans limitation d'âge ») ne permet plus de distinguer le périscolaire et l'accueil de jour.

La cartographie concernée n'affichera donc que les données des établissements d'accueil collectif de mineurs

ATLAS de l'Accueil Petite Enfance sur le site Loire.fr

Comme chaque année, vous pouvez retrouver cet Atlas au format numérique sur le site Loire.fr (https://www.loire.fr /rubrique « Aides et Service » » Enfance et parentalité » ou en utilisant la recherche)





AVERTISSEMENT

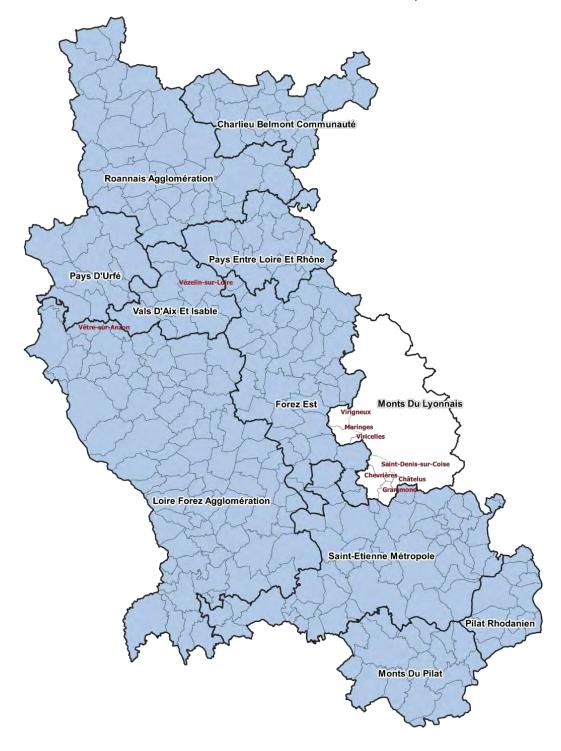
Données et cartographies des EPCI et Communes

Par arrêté préfectoral du 18/11/2017, 7 communes (Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles et Virigneux) de la Communauté de Communes (C.C.) de Forez-Est sont autorisées à rejoindre la C.C. des Monts du Lyonnais (69) au 1^{er} janvier 2018.

Les données de l'ATLAS de ces communes ne sont donc pas reprises pour la répartition et la cartographie des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Loire.

Par arrêté préfectoral du 20/06/2018, la commune de Vezelin-sur Loire est créée au 01/01/2019 (fusion des communes d'Amions, Dancé et St Paul de Vézelin)

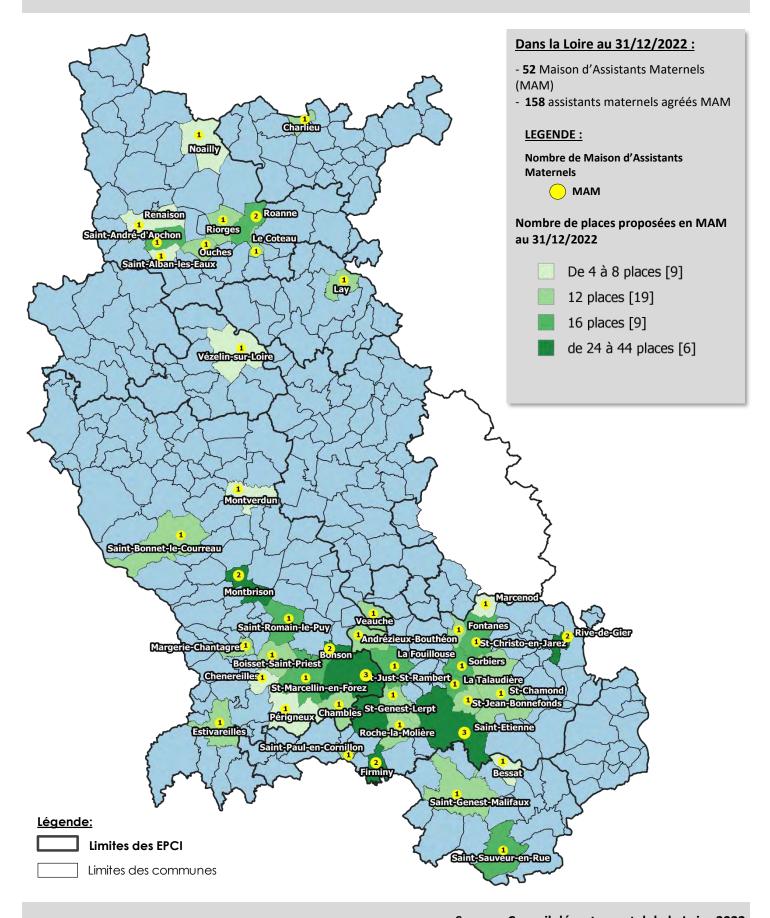
Par arrêté préfectoral du 23/10/2018, la commune de Vêtre-sur-Anzon est créée au 01/01/2019 (fusion des communes de St Julien la Vêtre et de St Thurin)



OFFRE D'ACCUEIL DEPARTEMENTALE A DESTINATION DES MOINS DE 3 ANS Implantation des Maisons d'Assistants Maternels et des assistantes maternelles agréées en MAM au 31/12/2022



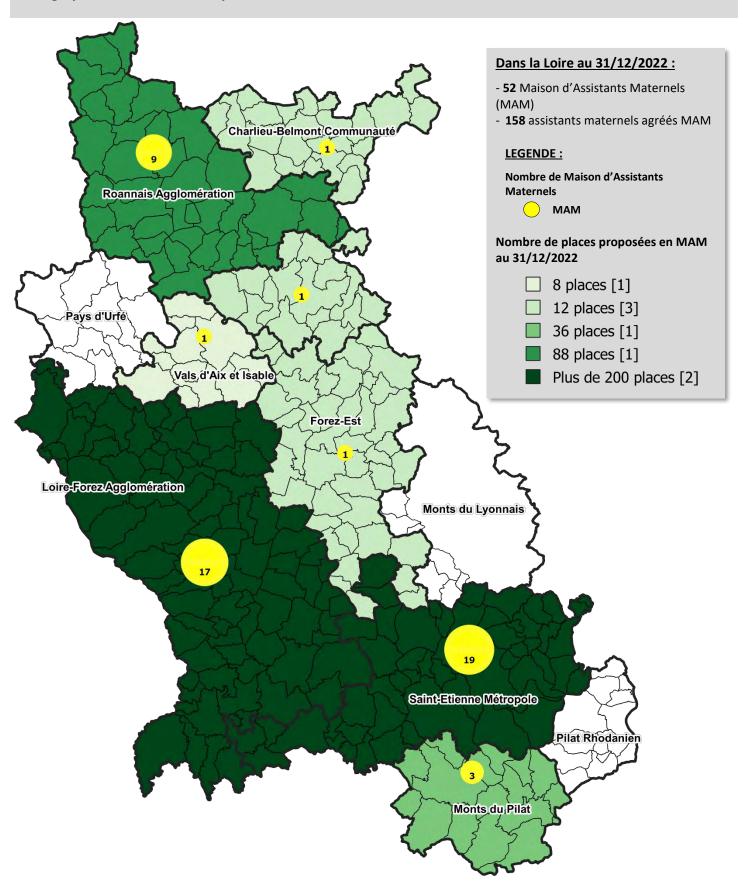
Cartographie des 323 communes du département



OFFRE D'ACCUEIL DEPARTEMENTALE A DESTINATION DES MOINS DE 3 ANS Implantation des Maison d'Assistants Maternels et des assistantes maternelles agréées en MAM au 31/12/2022



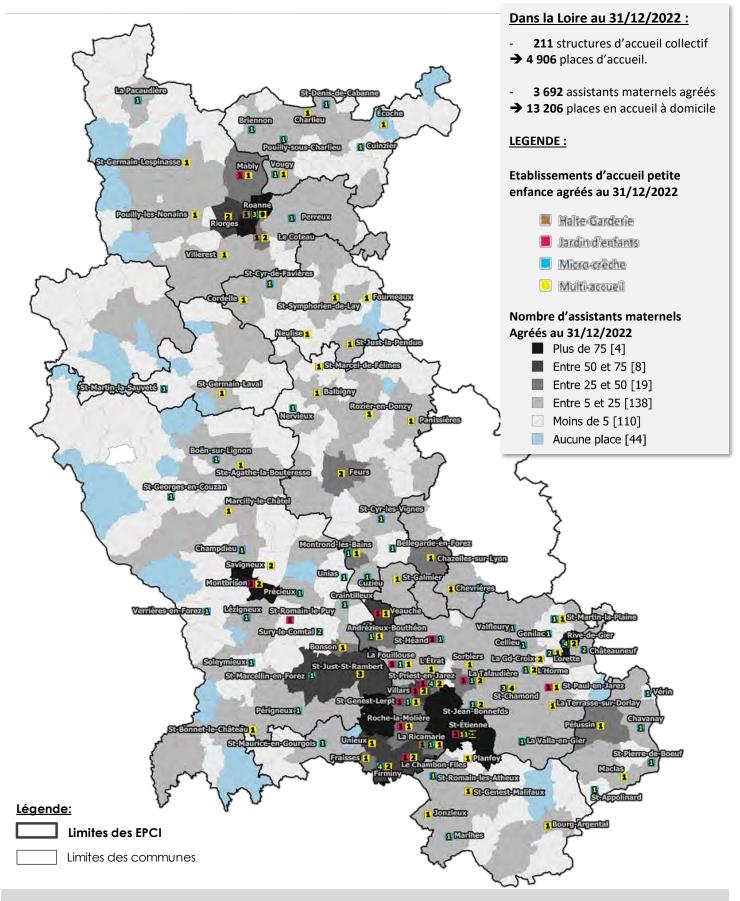
Cartographie des 10 EPCI du département



OFFRE D'ACCUEIL DEPARTEMENTALE A DESTINATION DES MOINS DE 3 ANS Implantation des établissements d'accueil petite enfance et des assistantes maternelles agréées au 31/12/2022



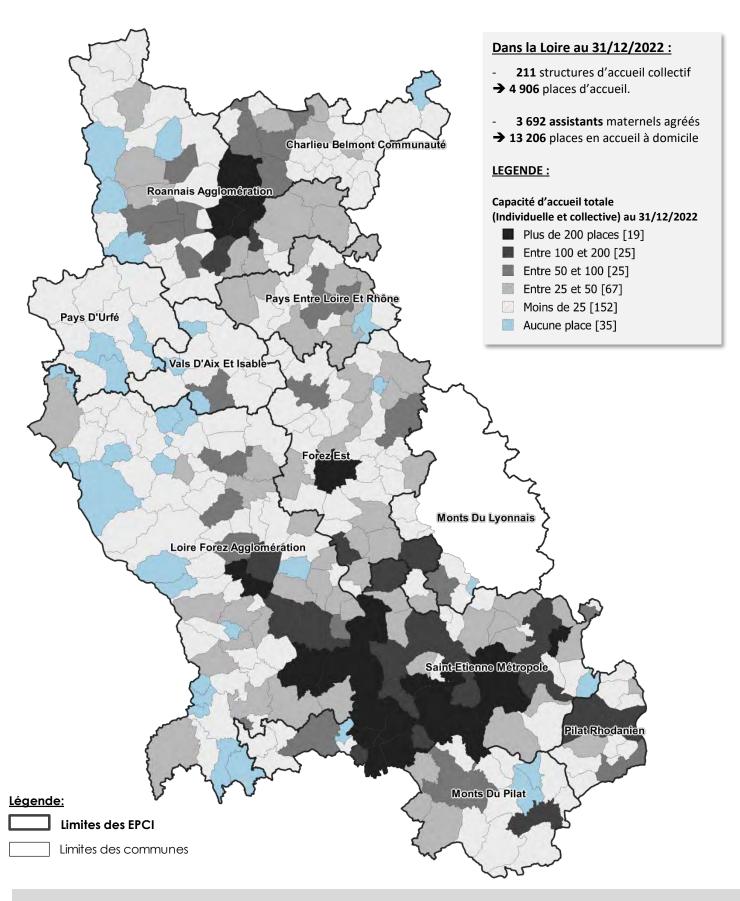
Cartographie des 323 communes du département



OFFRE D'ACCUEIL DEPARTEMENTALE A DESTINATION DES MOINS DE 3 ANS Capacité d'accueil totale des établissements d'accueil petite enfance et des assistantes maternelles agréées au 31/12/2022



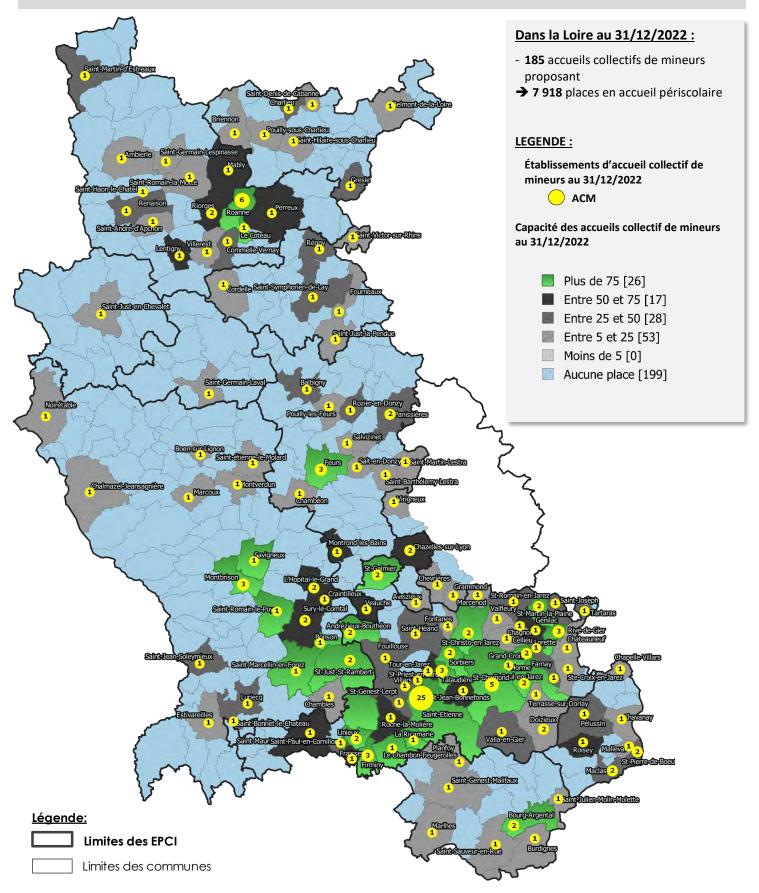
Cartographie des 323 communes du département



OFFRE D'ACCUEIL DEPARTEMENTALE A DESTINATION DES 3 A 5 ANS Accueil périscolaire : Implantation et capacité des établissements d'accueil collectif de mineurs 31/12/2022



Cartographie des 323 communes du département

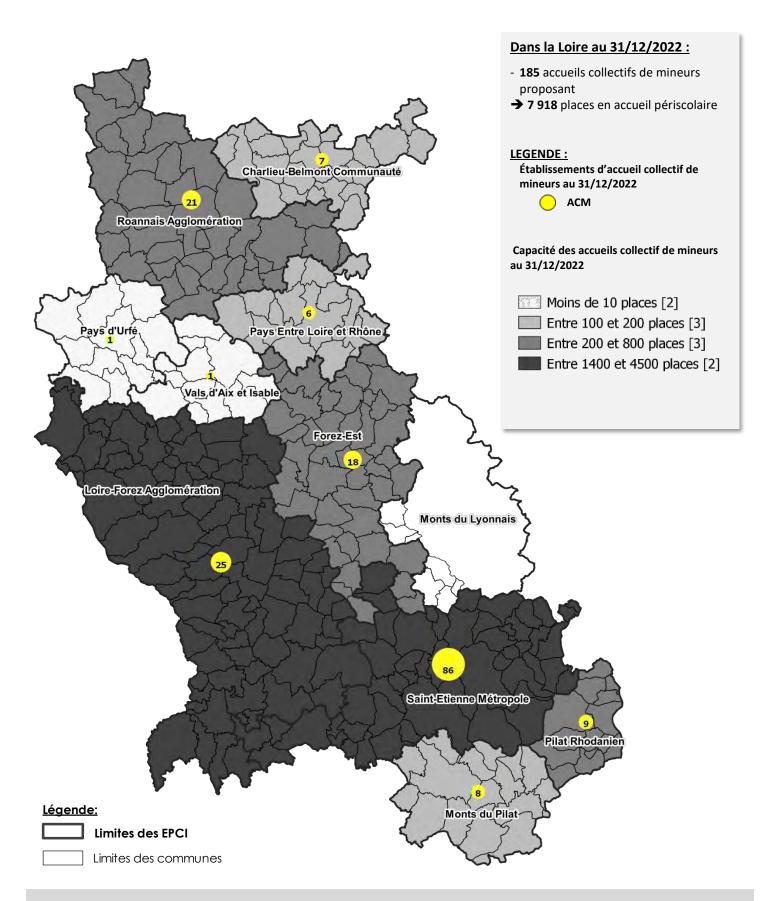


Sources : DDCS 2022 et Conseil départemental de la Loire 2022

OFFRE D'ACCUEIL DEPARTEMENTALE A DESTINATION DES 3 A 5 ANS Accueil périscolaire : Implantation et capacité des établissements d'accueil collectif de mineurs 31/12/2022



Cartographie des 10 EPCI du département



Sources : DDCS 2022 et Conseil départemental de la Loire 2022

INDICATEUR DE SCOLARISATION A 2 ANS Part des enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 2022



- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 2022 dans les écoles publiques et privées du département de la Loire et le nombre d'enfants nés en 2020.

Les effectifs scolaires utilisés dans cet indicateur sont localisés selon la commune de l'école et non selon le domicile de l'élève.

- Note de lecture

= Nombre d'enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 2022 (public + privé)

Enfants nés en 2020 : naissances domiciliées en 2020 de source INSEE

Indicateur de scolarisation à 2 ans

Sources: INSEE 2020 et Éducation Nationale 2022

INDICATEUR DE SCOLARISATION A 2 ANS

Part des enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 2022



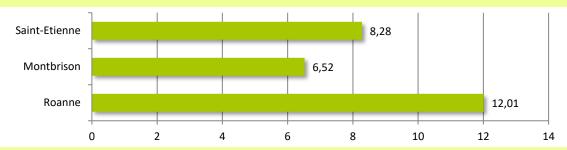
- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 2022 et le nombre d'enfants nés en 2020.

- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

8,60 % des enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 2022

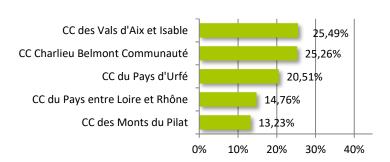
- Déclinaison de l'indicateur par arrondissement

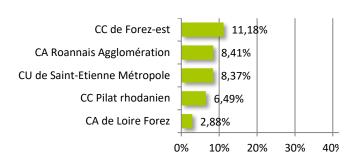


- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

Les 5 EPCI avec les valeurs maximales :

Les 5 EPCI avec les valeurs minimales :





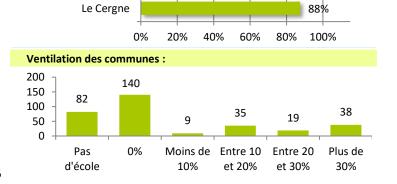
- Déclinaison de l'indicateur par commune

Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 : Saint-Étienne 4% Saint-Chamond 8,6% Roanne 3,9% Firminy 6,0% Montbrison 0,0% Saint-Just-Saint-Rambert 0,0% Rive-de-Gier 0,5% Le Chambon-Feugerolles 11,0% Riorges 4,2% Andrézieux-Bouthéon 0,0% Roche-la-Molière 15,6% 0% 10% 20% 30% 40%

Les 3 communes avec les valeurs maximales :

Les Salles

Noirétable

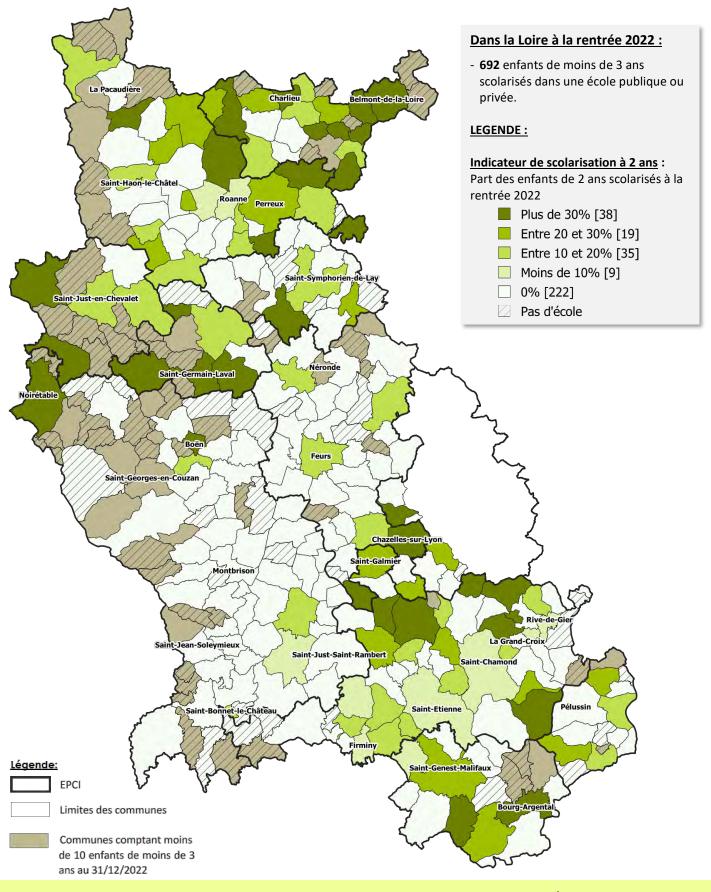


Sources: INSEE 2020 et Éducation Nationale 2022

100%

88%

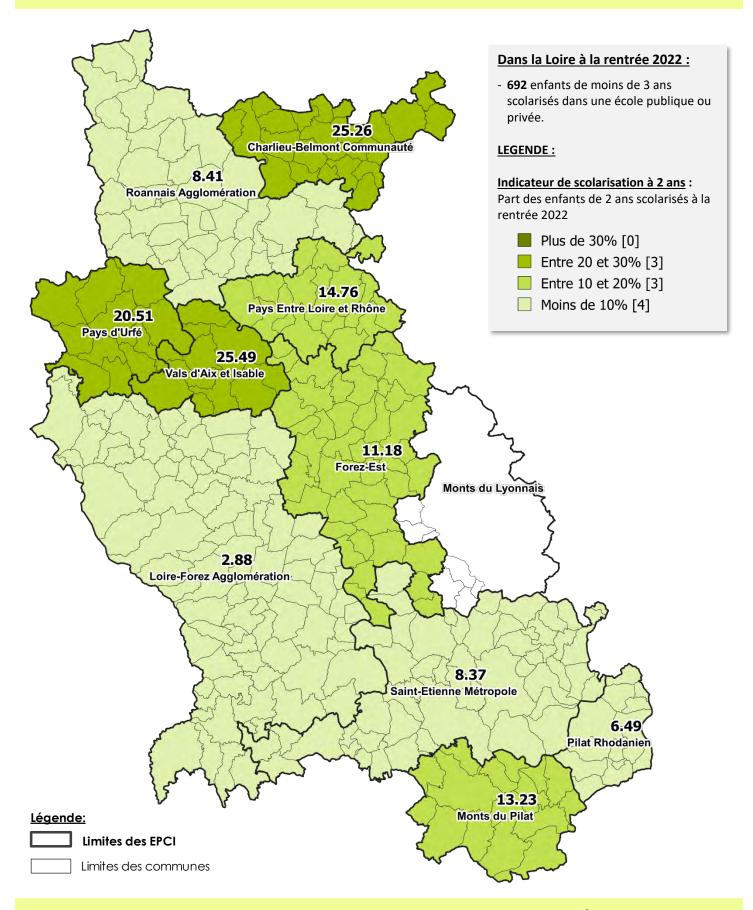




Sources: INSEE 2020 et Éducation Nationale 2022



Cartographie des 10 EPCI du département



Sources: INSEE 2020 et Éducation Nationale 2022

INDICATEUR D'INACTIVITE DES ASSISTANTS MATERNELS Taux d'inactivité des assistants maternels au 31/12/2022



- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'assistants maternels actifs et le nombre d'assistants maternels agréés au 31/12/2022

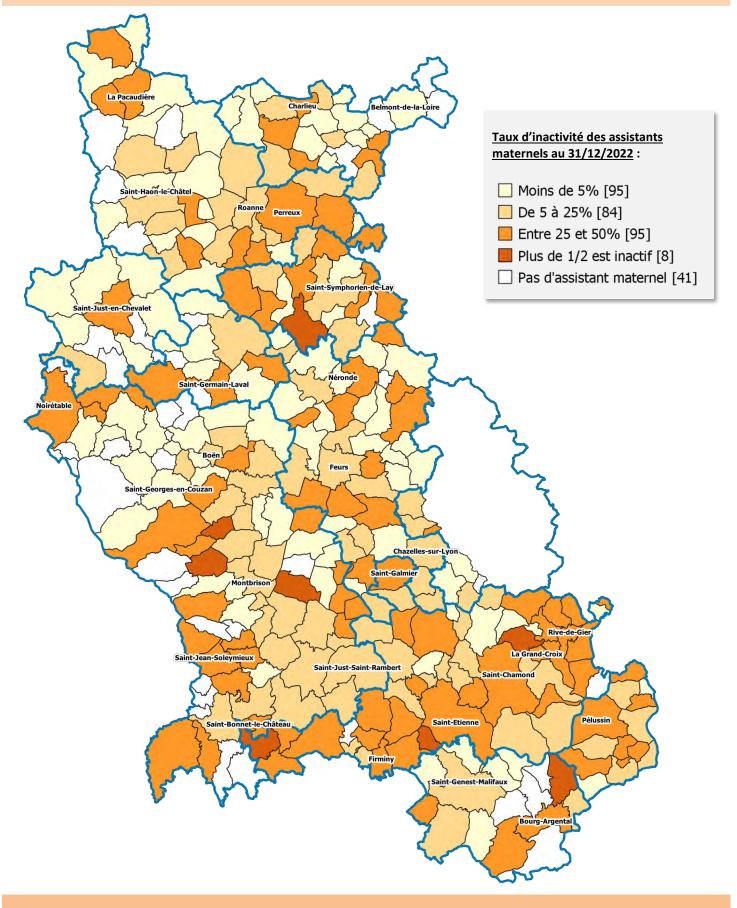
- Note de lecture

Cet indicateur n'est pas une représentation du chômage des assistants maternels, mais permet **d'identifier les secteurs** avec une offre d'accueil individuelle supérieure à la demande

Taux d'inactivité des assistants maternels = Nombre d'assistants maternels actifs ----- nombre d'assitants maternels agréés

Sources: MSA 2022, CAF 2022, Conseil départemental 2022





Sources: MSA 2022, CAF 2022, Conseil départemental 2022



L'indicateur correspond à la somme des naissances domiciliées 2020, 2021 et 2022

- Note de lecture

En préambule à l'étude sur l'offre d'accueil petite enfance, il convient de définir et de mesurer la population de référence. L'observatoire petite enfance de la Loire a choisi de concentrer son analyse sur la population des enfants de moins de trois ans. La dernière mesure exhaustive de cette tranche d'âge remonte au recensement rénové de la population de l'INSEE de 2013. Malgré son caractère officiel, cette mesure est trop ancienne pour être utilisée comme référence. Dans ces conditions, pour disposer d'un outil statistique actualisé, l'observatoire a recours à une estimation du nombre d'enfants âgés de moins de trois ans par la somme des naissances domiciliées INSEE des trois dernières années :

Indicateur N° 1

=

Enfants nés en 2020 : naissances domiciliées en 2020 de source INSEE

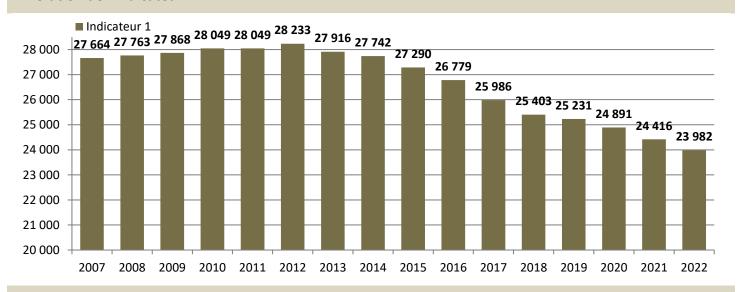
+

Enfants nés en 2021 : naissances domiciliées en 2021 de source INSEE

+

Enfants nés en 2022 : naissances domiciliées en 2022 de source INSEE

- Évolution de l'indicateur N°1



Source: INSEE 2020, 2021 et 2022

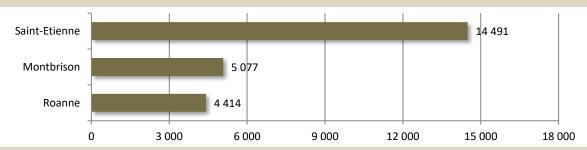


L'indicateur correspond à la somme des naissances domiciliées 2020, 2021 et 2022.

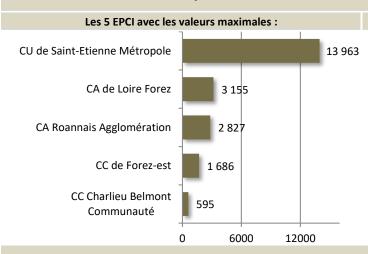
- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

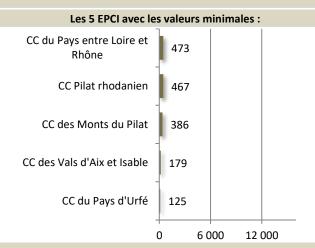
23 982 enfants de moins de trois ans

- Déclinaison de l'indicateur par arrondissement



- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

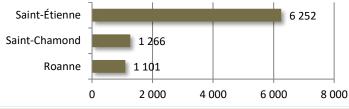




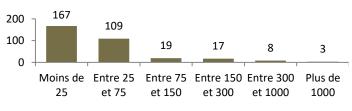
- Déclinaison de l'indicateur par commune

Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 : Saint-Étienne Saint-Chamond 1 266 1 101 Roanne 616 Firminy Montbrison Saint-Just-Saint-Rambert 421 Rive-de-Gier 629 Le Chambon-Feugerolles 473 Riorges 303 Andrézieux-Bouthéon 320 Roche-la-Molière 280 2 000 4 000 6 000 8 000

Les 3 communes avec les valeurs maximales :

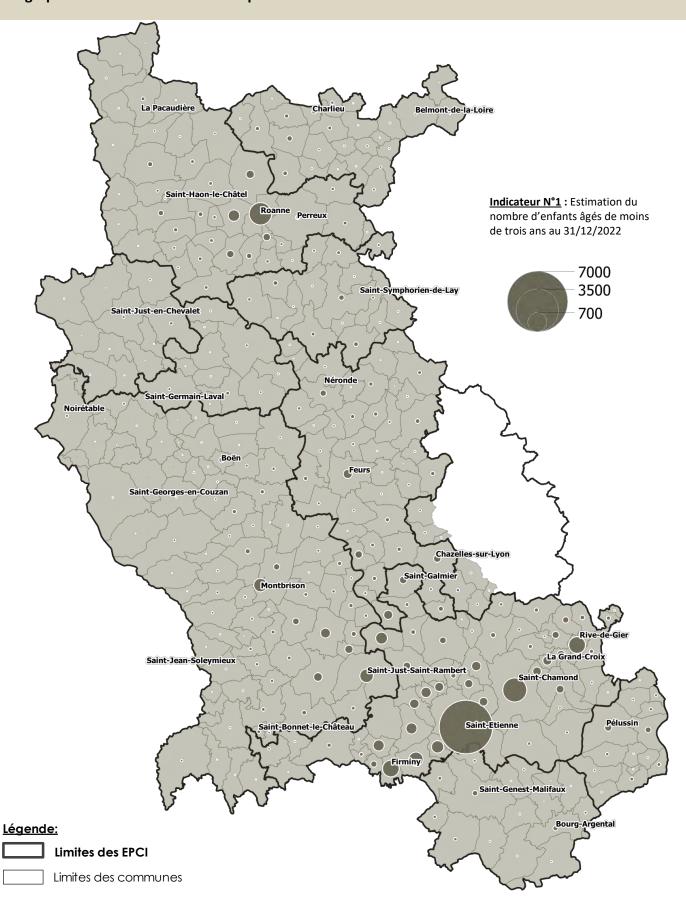


Ventilation des communes :



Source : INSEE 2020, 2021 et 2022

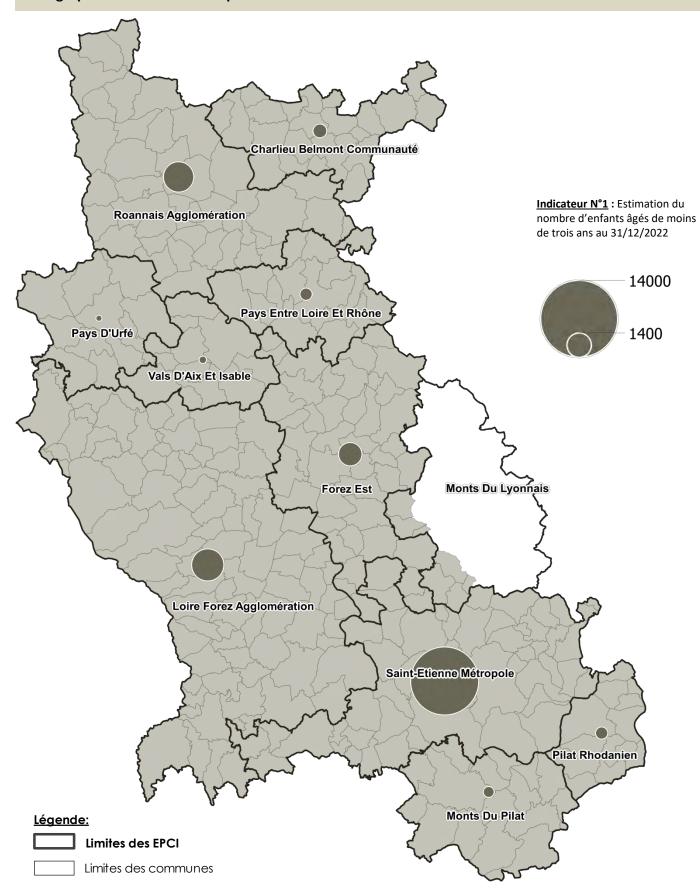




Source: INSEE 2020, 2021 et 2022



Cartographie des 10 EPCI du département



Source: INSEE 2020, 2021 et 2022



L'indicateur correspond au ratio entre le nombre de places d'accueil agréées chez les assistantes maternelles (hors places d'accueil périscolaire) et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

- Note de lecture

Ce deuxième indicateur nous fait entrer dans une série d'indicateurs que nous appellerons de capacité puisqu'ils recensent l'offre de garde dans le département. Pour l'indicateur 2, il s'agit de déterminer le nombre de places d'accueil de jour pour lesquelles les assistantes maternelles sont agréées pour 10 enfants de moins de trois ans au 31/12/2022 soit :

Indicateur N° 2

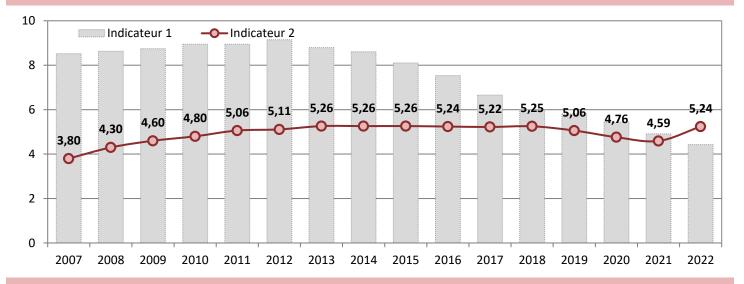
=

Nombre d'enfants pour lesquels les assistantes maternelles sont agréées au 31/12/2022 de source Conseil départemental de la Loire

Estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022

Il faut préciser qu'ici nous parlons des enfants « autorisés » lors de l'agrément de l'assistante maternelle et que le nombre d'enfants réellement accueillis peut être différent puisque les assistantes maternelles gardent souvent des enfants à la demi-journée ou à temps partiel. Les places offertes par les assistantes maternelles en microcrèches sont exclues. Elles sont comptabilisées dans l'indicateur 3 mesurant l'offre d'accueil collectif.

- Évolution de l'indicateur N°2



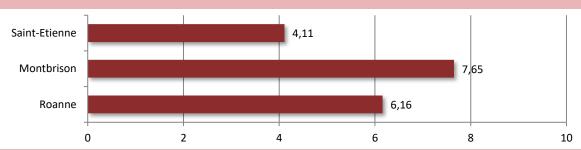


L'indicateur correspond au ratio entre le nombre de places d'accueil de jour agréées chez les assistantes maternelles et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022

- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

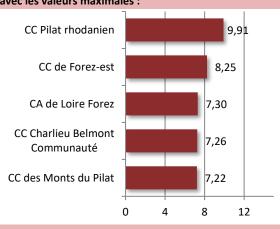
5,24 places pour 10 enfants de moins de 3 ans

Déclinaison de l'indicateur par arrondissement

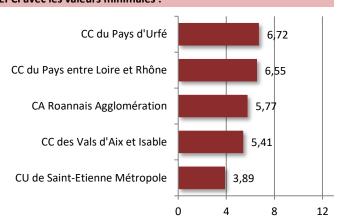


- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

Les 5 EPCI avec les valeurs maximales :

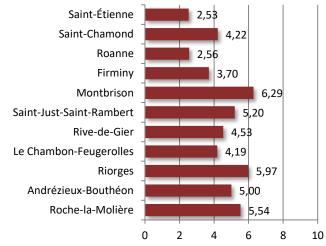


Les 5 EPCI avec les valeurs minimales :

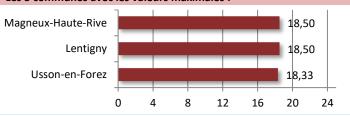


Déclinaison de l'indicateur par commune

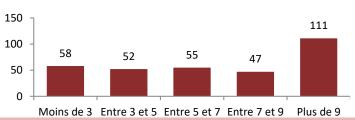
Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 : Saint-Étienne



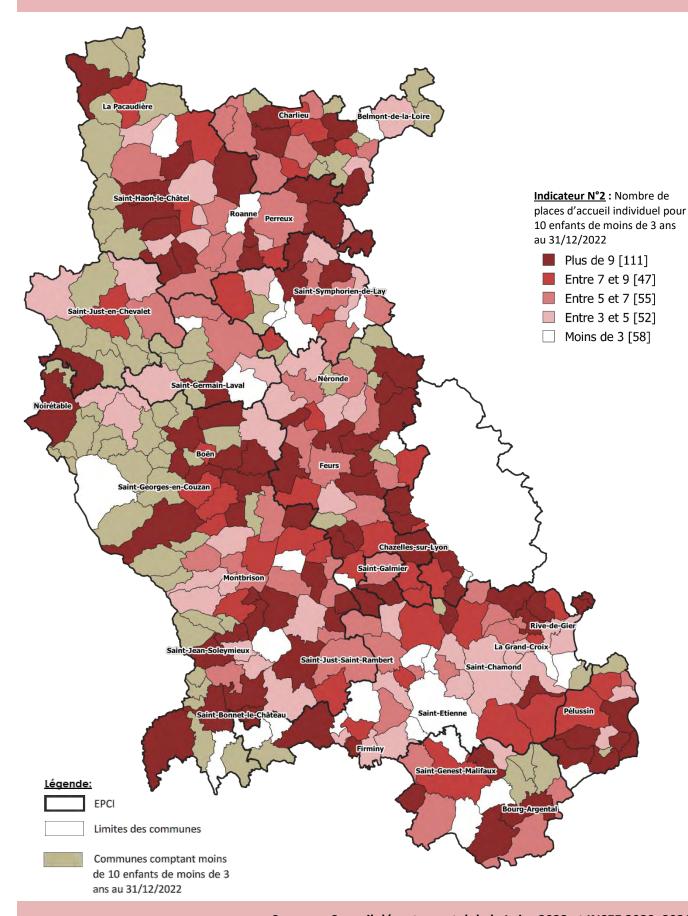
Les 3 communes avec les valeurs maximales :



Ventilation des communes :

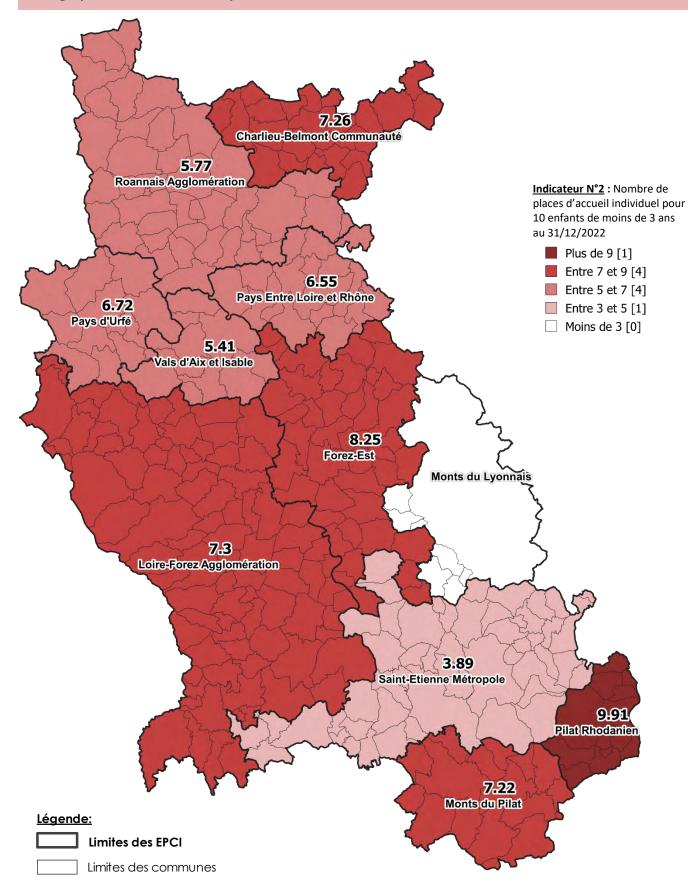








Cartographie des 10 EPCI du département





L'indicateur correspond au ratio entre le nombre total de places agréées en structures d'accueil collectif (crèches, haltes garderies, multi-accueil, jardins d'enfants et micro- crèches) et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

- Note de lecture

Pour cet indicateur, nous restons dans le domaine des indicateurs de capacité puisqu'il s'agit de déterminer le nombre de places offertes en établissement pour 10 enfants de moins de trois ans. Tous les types d'accueil sont pris en compte, qu'il s'agisse d'accueil régulier ou occasionnel.

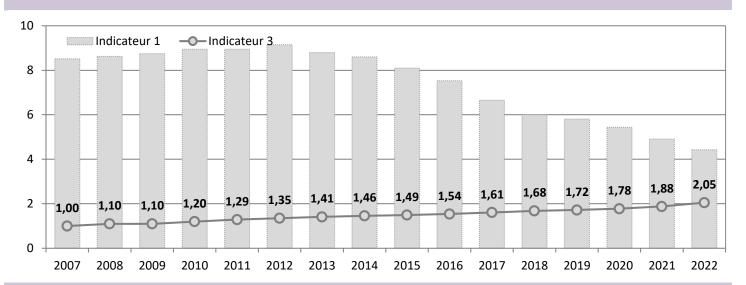
Deux précisions :

- Il s'agit de structures « domiciliées », les enfants accueillis peuvent donc être de la commune de la structure ou pas,
- Il s'agit du nombre maximum de places déterminé lors de l'agrément de l'établissement. A certaines périodes, pour différentes raisons, l'établissement peut ne pas pouvoir proposer le même niveau d'offre.

La restitution de cet indicateur à l'échelle du département, voire même de l'arrondissement, ne donne qu'une perception très globale du contexte et ne représente pas forcément la réalité locale, d'où l'importance de la déclinaison par commune laquelle souffre d'une représentation cartographique empreinte de nombreuses zones blanches (absence de structure sur la commune). De ce point de vue, la représentation cartographique par EPCI semble la plus pertinente.

A l'évidence, l'analyse territoriale des modes de garde collectif peut très difficilement être menée sans un rapprochement avec les modes de garde individuels (indicateur 4).

- Évolution de l'indicateur N°3



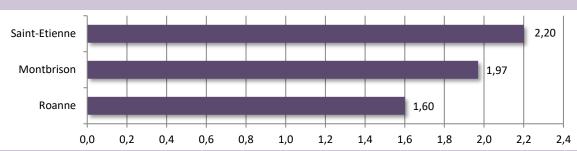


L'indicateur correspond au ratio entre le nombre total de places en structures d'accueil collectif (crèches, haltes garderies et multi-accueil) et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

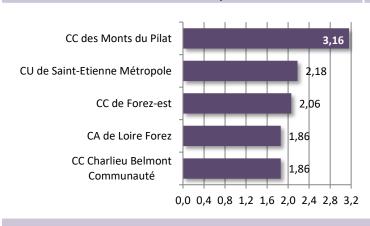
2,05 place pour 10 enfants de moins de 3 ans

Déclinaison de l'indicateur par arrondissement

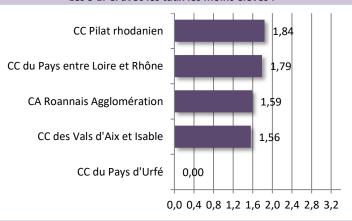


- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

Les 5 EPCI avec les taux les plus élevés :

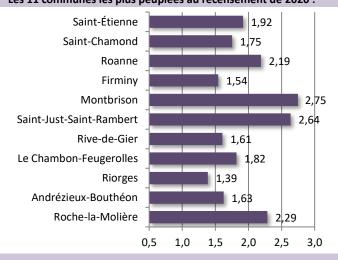


Les 5 EPCI avec les taux les moins élevés :

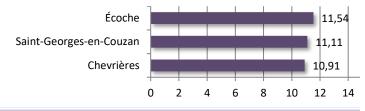


- Déclinaison de l'indicateur par commune

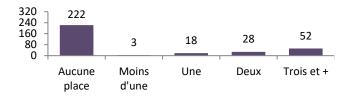
Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 :



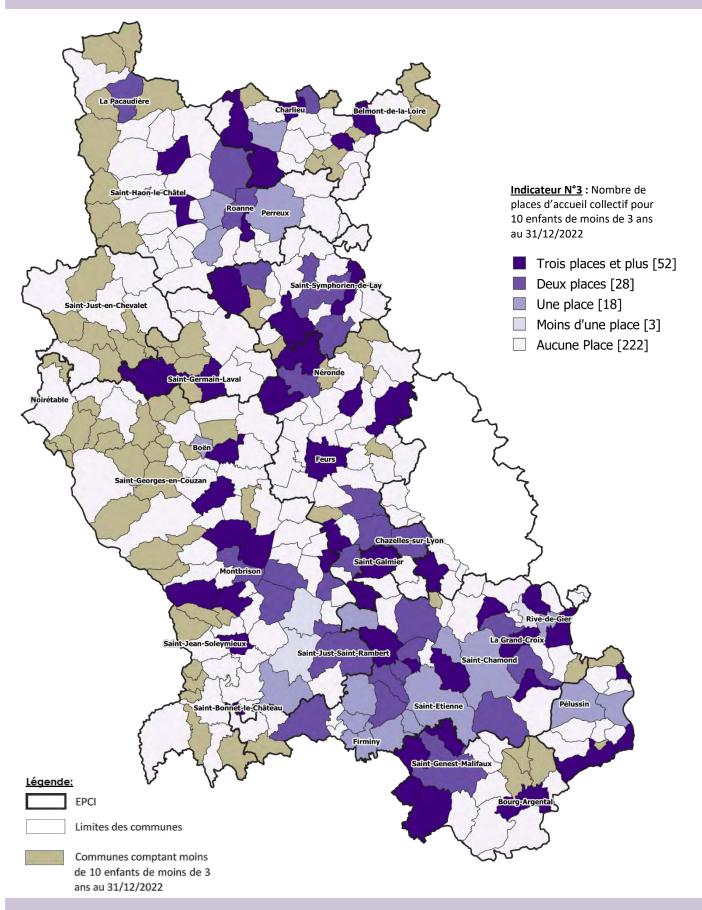
Les 3 communes avec les taux les plus élevés :



Ventilation des communes :

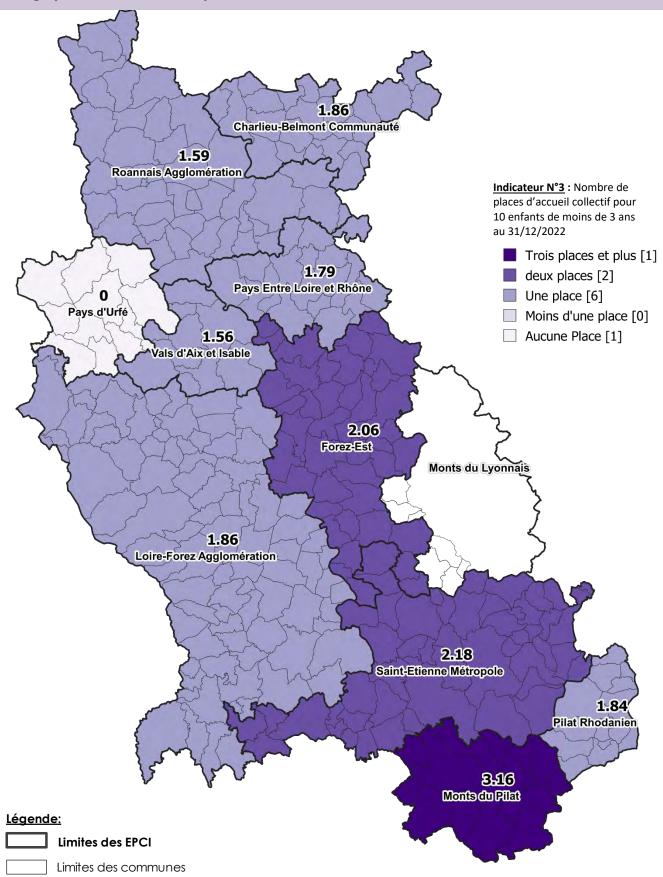








Cartographie des 10 EPCI du département





L'indicateur correspond au ratio entre le nombre total de places d'accueil offertes dans le département (accueil collectif et individuel) et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

- Note de lecture

C'est le dernier indicateur de capacité. Il est obtenu en agrégeant le nombre de places offertes en accueil individuel et le nombre de places offertes en accueil collectif.

Ainsi détermine-t-on le nombre de places de garde offertes hors du domicile pour 10 enfants de moins de trois ans.

S'agissant d'une somme de deux indicateurs, les réserves exprimées pour chacun d'eux restent valables :

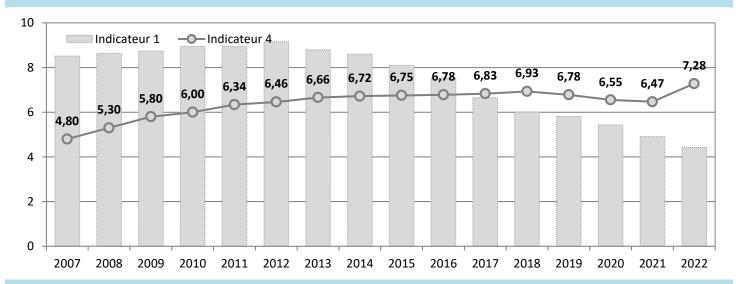
Pour l'accueil collectif:

- Tous types d'établissements confondus, il s'agit de structures « domiciliées » : les enfants accueillis peuvent donc être de la commune de la structure ou pas.
- Il s'agit du nombre maximum de places déterminé lors de l'agrément de l'établissement. A certaines périodes, pour différentes raisons, l'établissement peut ne pas pouvoir proposer le même niveau d'offre.

Pour l'accueil individuel :

- Sont comptabilisés ici les nombres d'enfants « autorisés » lors de l'agrément de l'assistante maternelle : le nombre d'enfants réellement accueillis peut être différent puisque les assistantes maternelles gardent souvent des enfants à la demi-journée ou à temps partiel.

- Évolution de l'indicateur N°4





L'indicateur correspond au ratio entre le nombre total de places d'accueil offertes dans le département (accueil collectif et individuel) et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

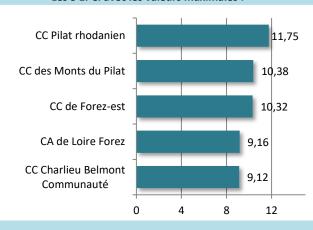
7.28 places pour 10 enfants de moins de 3 ans

Déclinaison de l'indicateur par arrondissement

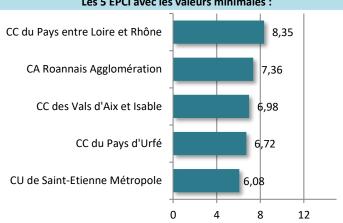


- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

Les 5 EPCI avec les valeurs maximales :

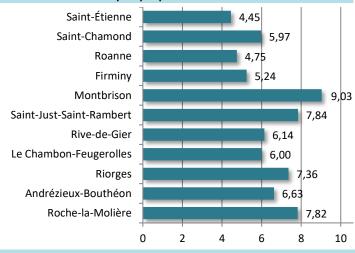


Les 5 EPCI avec les valeurs minimales :

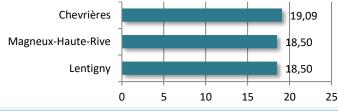


Déclinaison de l'indicateur par commune

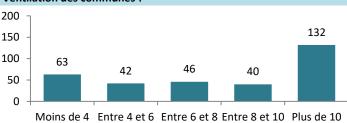
Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 :



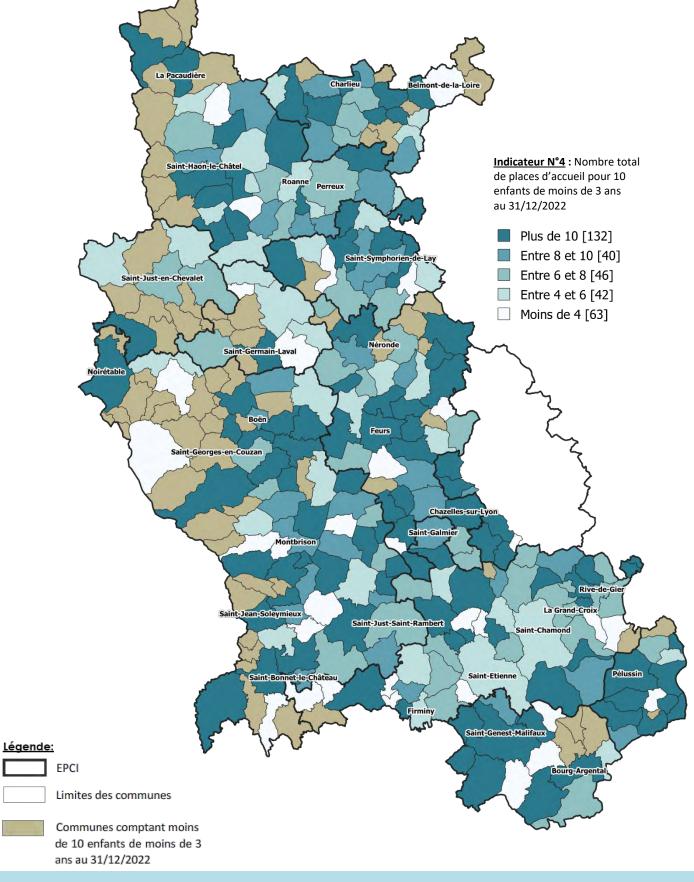
Les 3 communes avec les valeurs maximales :



Ventilation des communes :

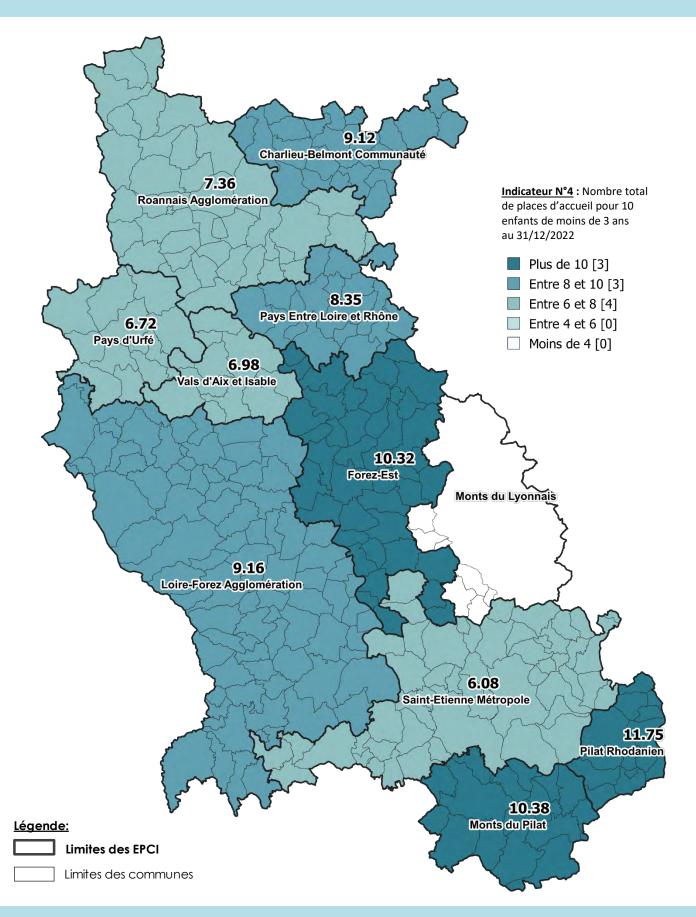








Cartographie des 10 EPCI du département





L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un mode de garde individuel au cours de l'année 2022 et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

- Note de lecture

Avec l'indicateur 5 nous entrons dans la série des indicateurs de réalisation puisque les trois indicateurs suivants recensent les enfants « bénéficiaires de » et non plus la capacité de l'offre disponible, comme nous venons de le voir avec les 3 indicateurs précédents.

Ici, il s'agit de déterminer le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans qui bénéficient d'un mode de garde individuel par rapport à la population totale des enfants de moins de 3 ans.

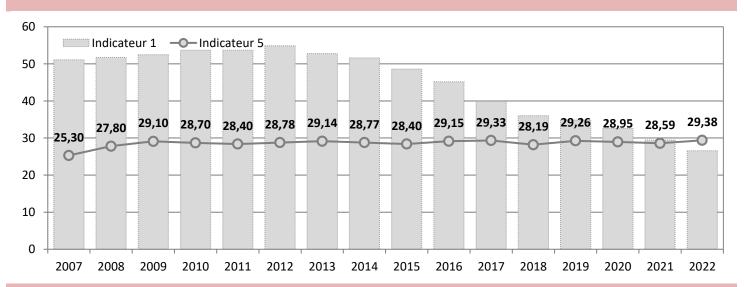
Par mode de garde individuel, on entend garde au domicile des parents (bénéficiaires du complément mode de garde à domicile) et garde au domicile des assistantes maternelles (bénéficiaires du complément mode de garde Assistante maternelle).

La représentation cartographique permet de repérer les zones où le rapport entre le nombre d'enfants gardés et le nombre d'enfants de moins trois ans est le plus élevé.

Les limites de cet indicateur tiennent au fait qu'un certain nombre de facteurs tels que la scolarisation des enfants, l'activité des parents et le recours à d'autres modes de garde ne sont pas pris en compte.

Les bénéficiaires du complément mode de garde structure ou association sont exclus. Ils sont comptabilisés dans l'indicateur 6 mesurant le recours à l'offre d'accueil collectif.

Évolution de l'indicateur N°5



Sources: MSA 2022, CAF 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022



L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un mode de garde individuel au cours de l'année 2022 et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

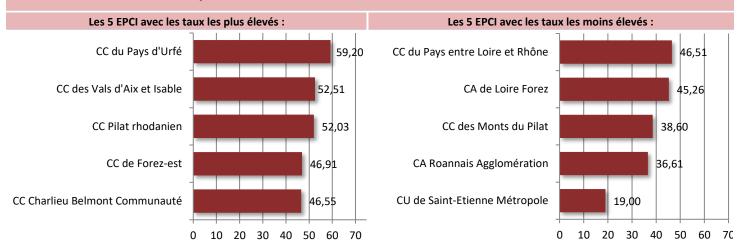
- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

29,38 % des enfants bénéficiaires d'un mode de garde individuel

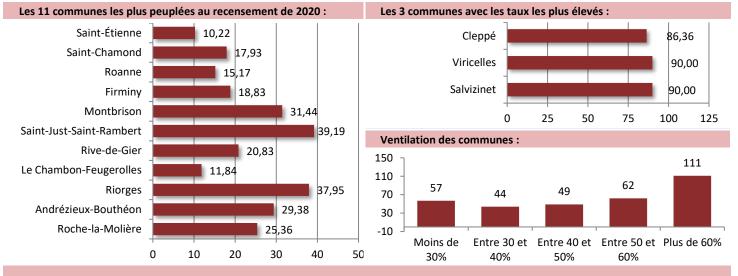
- Déclinaison de l'indicateur par arrondissement



- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

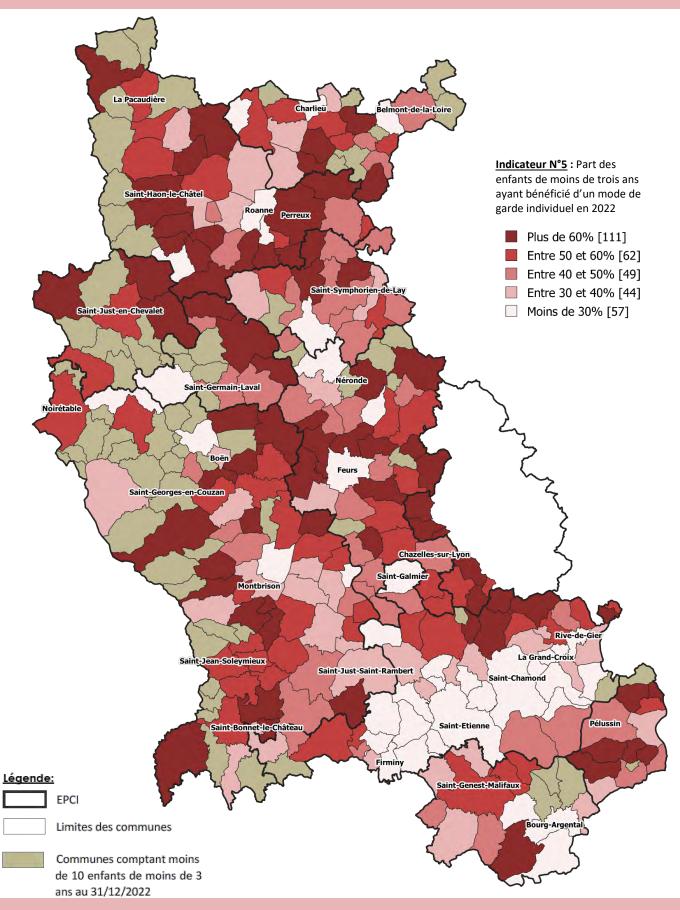


Déclinaison de l'indicateur par commune



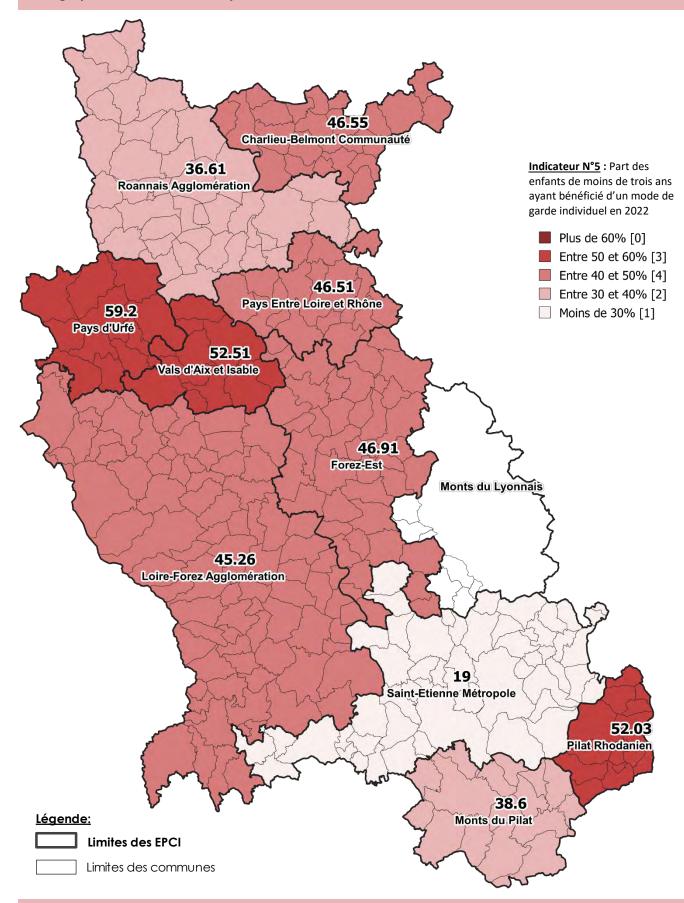
Sources: MSA 2022, CAF 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022





Sources: MSA 2022, CAF 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022





Sources: MSA 2022, CAF 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022



- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un mode de garde collectif au cours de l'année 2022 et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

- Note de lecture

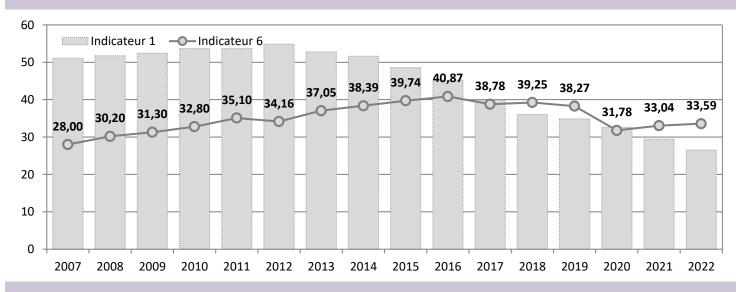
Il s'agit de déterminer une approche quantitative sur le recours à un mode de garde en structure d'accueil collectif. L'indicateur rapproche le nombre des enfants inscrits dans un établissement d'accueil au nombre d'enfants de moins de trois ans.

La représentation cartographique permet de repérer les zones où le rapport entre nombre d'enfants inscrits en structures d'accueil et nombre d'enfants de moins trois ans est le plus élevé.

Les limites de cet indicateur tiennent au fait qu'un certain nombre de facteurs tels que la scolarisation des enfants, l'activité des parents et le recours à d'autres modes de garde ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de préciser que le nombre d'inscrits dans les établissements d'accueil du jeune enfant ne coïncide pas forcément avec la capacité d'accueil d'un établissement, une place permettant d'accueillir plusieurs enfants différents.

- Évolution de l'indicateur N°6



Sources : Conseil départemental de la Loire 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022



- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un mode de garde collectif au cours de l'année 2022 et l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022.

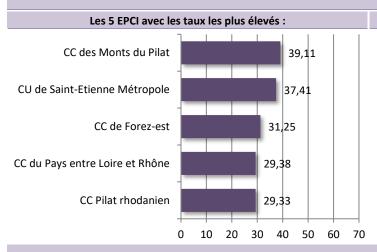
- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

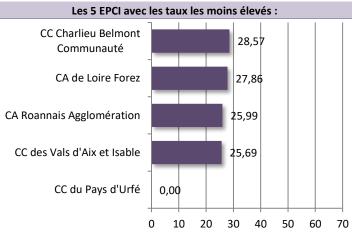
33,59 % des enfants bénéficiaires d'un mode de garde collectif

- Déclinaison de l'indicateur par arrondissement



- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

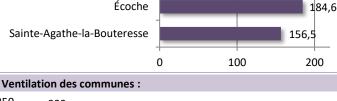


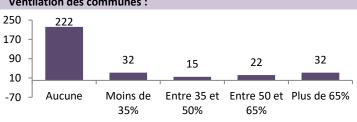


- Déclinaison de l'indicateur par commune

Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 : Saint-Étienne 29.32 Saint-Chamond 32,86 Roanne 36,51 Firminy 34,74 Montbrison 32,43 Saint-Just-Saint-Rambert 45.13 Rive-de-Gier 25,28 Le Chambon-Feugerolles 50,95 Riorges 23,10 Andrézieux-Bouthéon 35,31 Roche-la-Molière 48,93 20





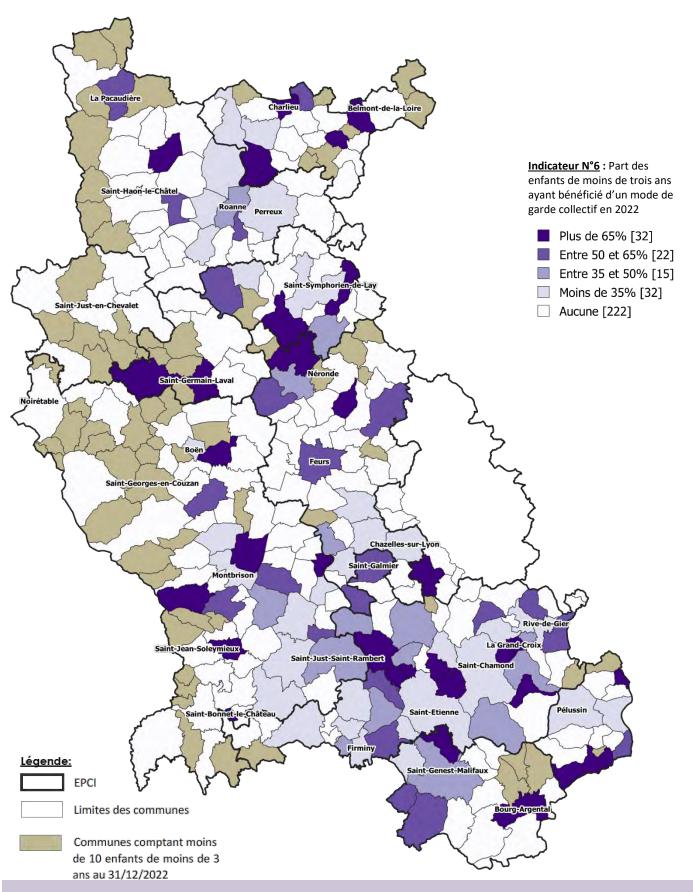


Sources : Conseil départemental de la Loire 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022

190,3

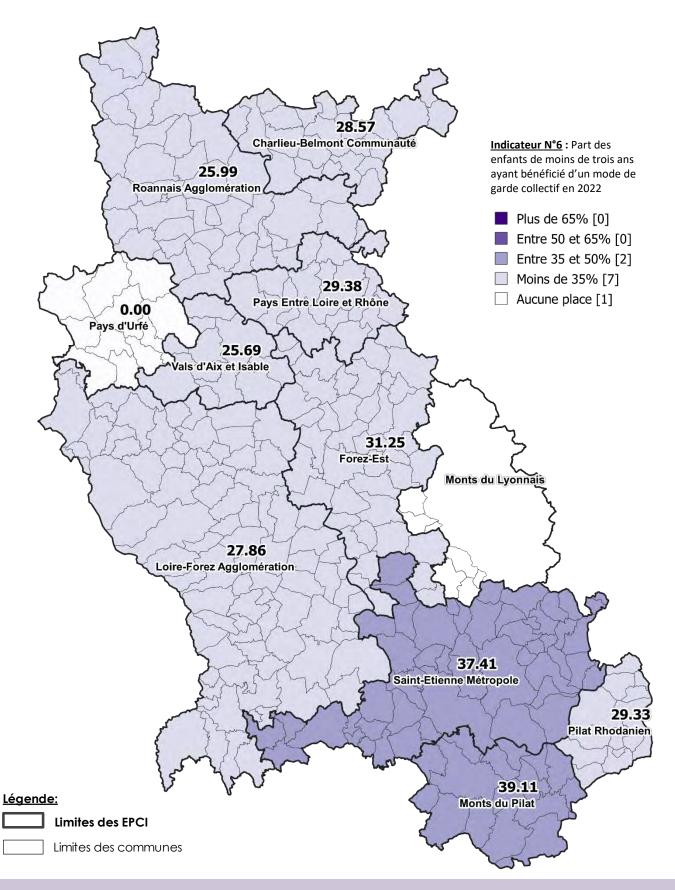


Cartographie des 323 communes du département



Sources : Conseil départemental de la Loire 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022





Sources : Conseil départemental de la Loire 2022 et INSEE 2020, 2021 et 2022

Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)



- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond à la différence entre l'estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022 et la somme des enfants de moins de trois ans ayant bénéficié d'un mode de garde collectif ou individuel en 2022.

- Note de lecture

Il s'agit de déterminer quels sont les besoins en matière d'accueil du jeune enfant d'un point de vue strictement quantitatif.

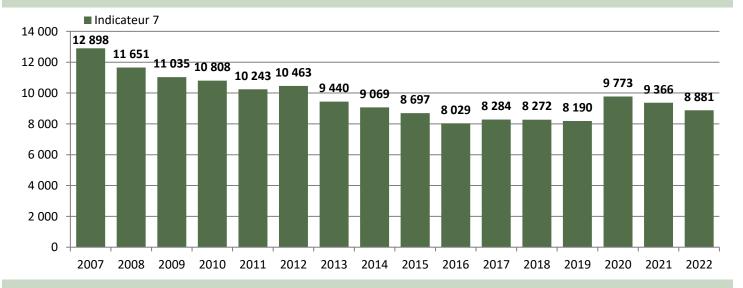
Au nombre total d'enfants de moins de 3 ans qui constitue la demande maximale, est retranché le nombre d'enfants bénéficiaires d'un mode de garde, qu'il soit individuel ou collectif.

Le résultat obtenu constitue le volume de demandes à priori non satisfaites.

C'est une approche non exhaustive à plusieurs titres :

- les modes de garde non « institutionnalisés » ne sont pas pris en compte puisque difficilement dénombrables (parent inactif, famille, entourage,...),
- le nombre d'enfants de 2 à 3 ans scolarisés n'est pas pris en compte.

- Évolution de l'indicateur N°7



Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)



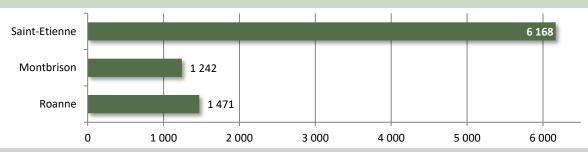
- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond à la différence entre l'estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022 et la somme des enfants de moins de trois ans ayant bénéficié d'un mode de garde collectif ou individuel en 2022.

- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

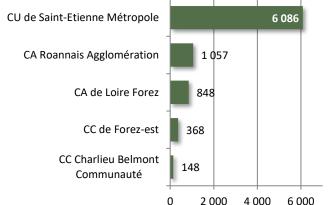
8 881 enfants non couverts par un mode de garde

Déclinaison de l'indicateur par arrondissement

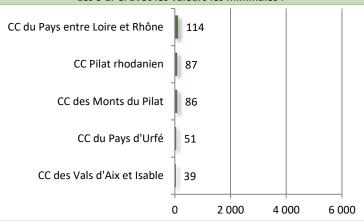


- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

Les 5 EPCI avec les valeurs maximales :

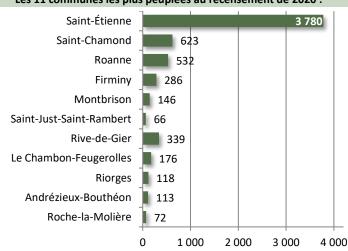


Les 5 EPCI avec les valeurs les minimales :

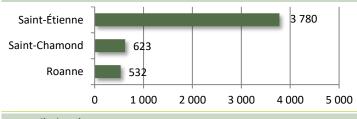


- Déclinaison de l'indicateur par commune

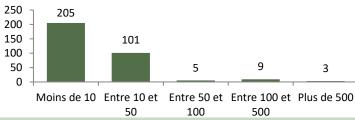
Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 :



Les 3 communes avec les valeurs maximales :



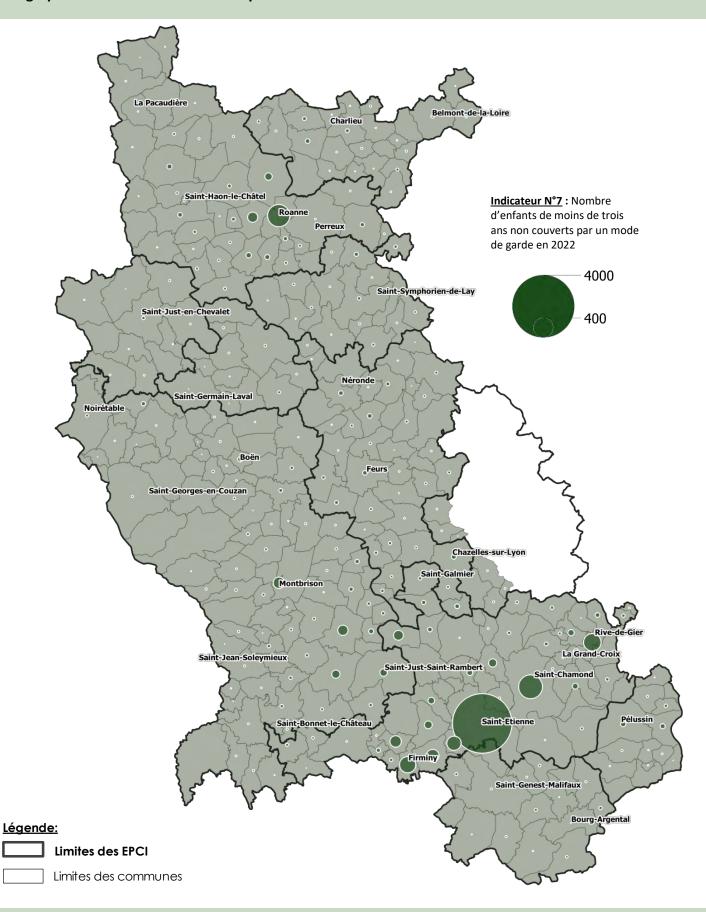
Ventilation des communes :



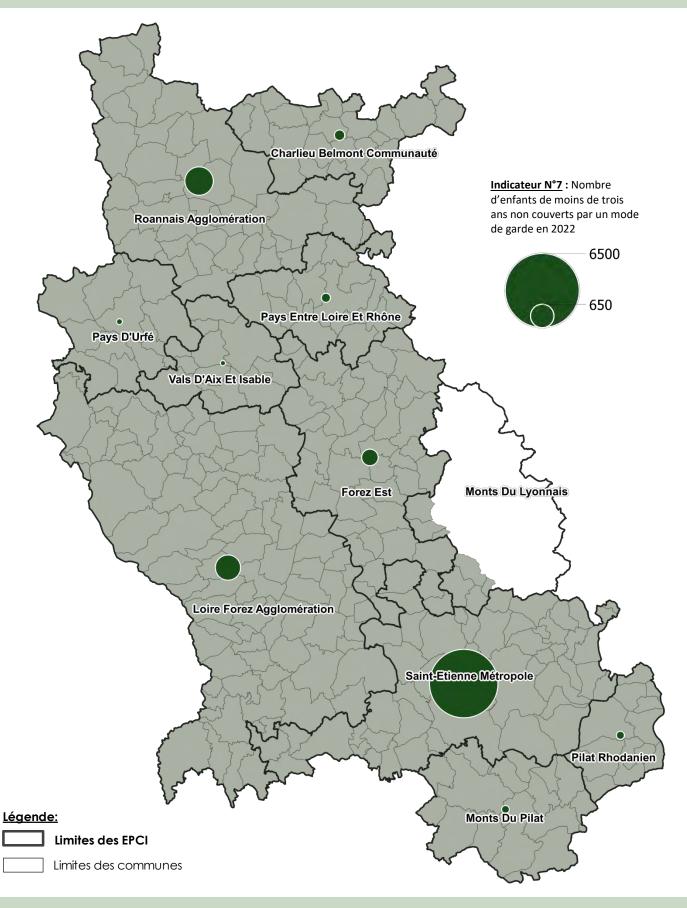
Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)



Cartographie des 323 communes du département











- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants non couverts par un mode de garde en 2022 et l'estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022.

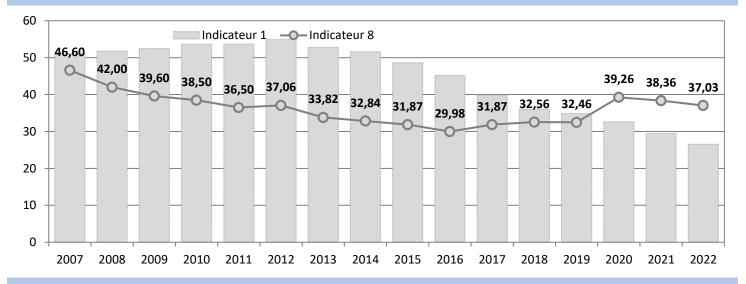
- Note de lecture

Il s'agit ici de prolonger l'approche strictement quantitative de l'indicateur précédent en introduisant un ratio susceptible de déterminer les zones où les besoins sont les plus importants vis à vis du nombre total d'enfants de moins de 3 ans.

Le résultat obtenu constitue le pourcentage d'enfants non couverts par un mode de garde individuel ou collectif par rapport au nombre total d'enfants de moins de 3 ans.

De fait, si l'accroissement de l'offre d'accueil contribue à réduire la part des enfants non couverts, il existe un seuil à partir duquel le lien entre offre de service et recours au service n'est plus systématique. Ce seuil est d'autant plus difficile à déterminer qu'un certain nombre d'éléments ne sont pas pris en compte dans le ratio, tels que la scolarisation des enfants, l'activité des parents, leur mobilité géographique, ou le recours à d'autres modes de garde.

- Évolution de l'indicateur N°8



Part des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)



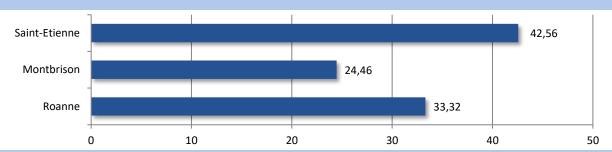
- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants non couvert par un mode de garde en 2022 et l'estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022.

Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

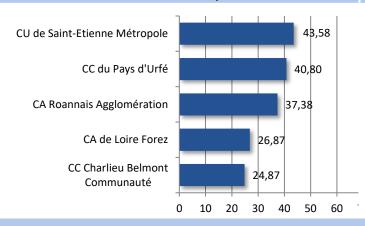
37,03 % des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde

Déclinaison de l'indicateur par arrondissement

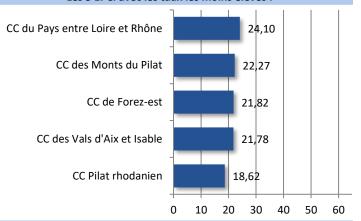


- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

Les 5 EPCI avec les taux les plus élevés :

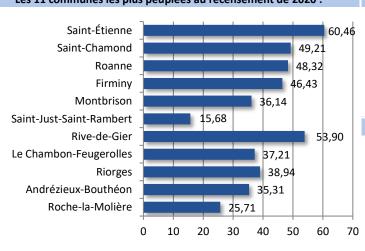


Les 5 EPCI avec les taux les moins élevés :

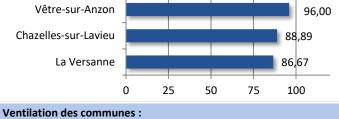


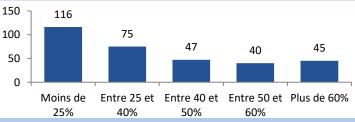
Déclinaison de l'indicateur par commune

Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 :



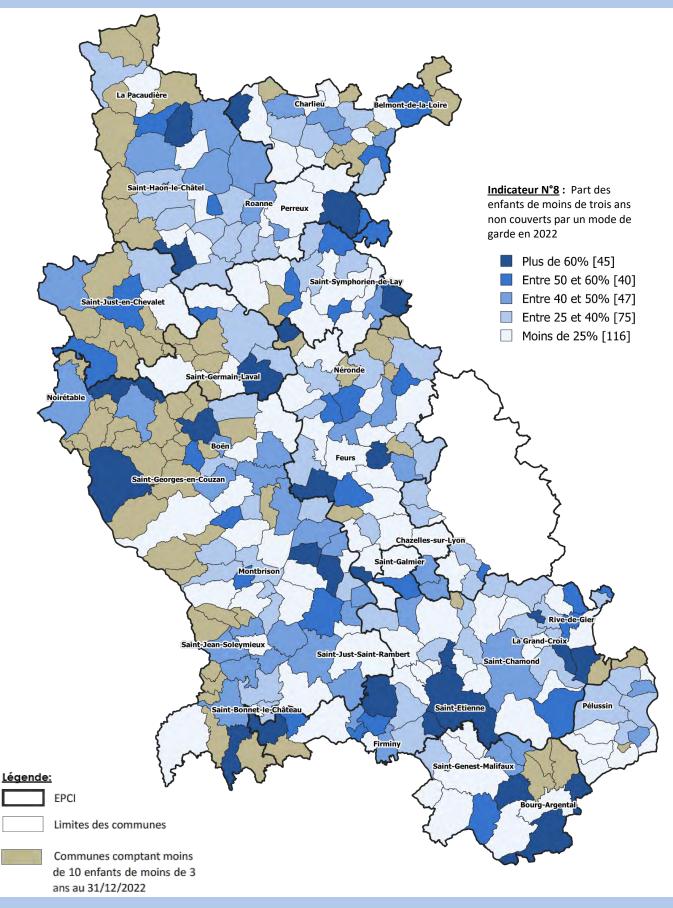
Les 3 communes avec les taux les plus élevés :



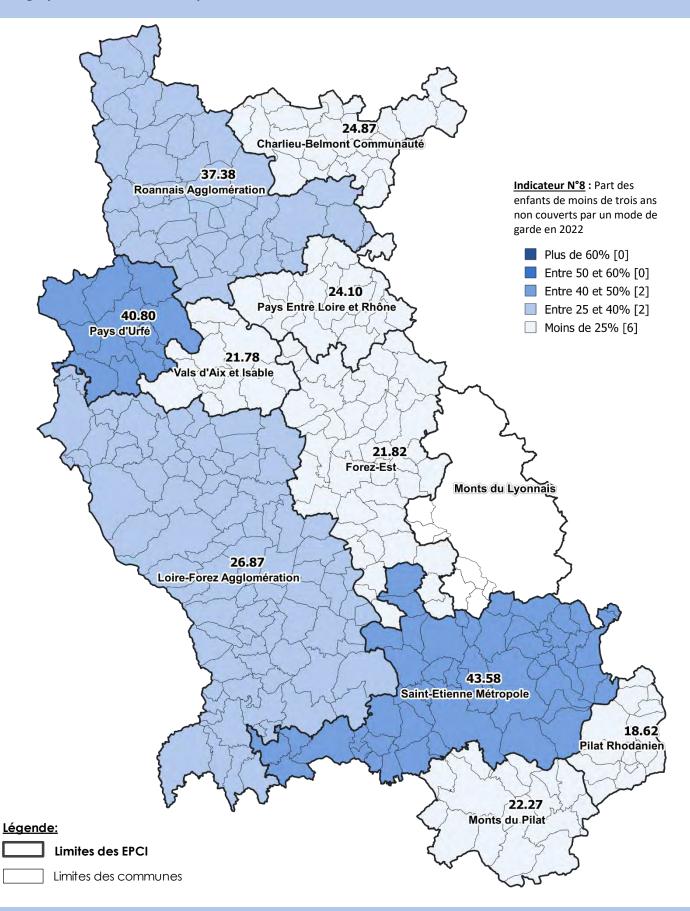




Cartographie des 323 communes du département







Nombre d'enfants de - 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)



- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond à la différence entre l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022 et la somme des enfants de moins de 3 ans couverts par un mode de garde (individuel ou collectif) ou potentiellement gardés par les parents en 2022 (famille monoparentale inactive ou couple 2 inactifs)

- Note de lecture

A partir des indicateurs N°7 et 8 qui déterminent les besoins en matière d'accueil du jeune enfant d'un point de vue strictement quantitatif, il s'agit d'introduire ici un critère supplémentaire visant à prendre en compte l'inactivité des parents d'enfants de moins de 3 ans.

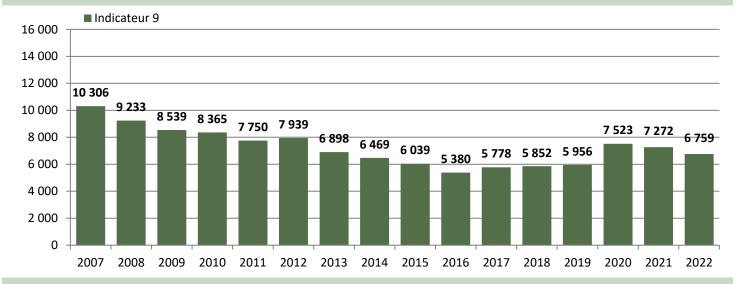
Au nombre total d'enfants bénéficiant d'un mode de garde individuel ou collectif, est donc ajouté le nombre d'enfants de moins de 3 ans dont les parents peuvent être considérés comme « inactifs », au vu de la situation déclarée à la Caf.

L'indicateur est bâti sur l'hypothèse selon laquelle les familles monoparentales avec le parent inactif et les couples composés de deux inactifs ne sont à priori pas demandeurs d'un mode de garde. De fait, le résultat obtenu constitue l'expression d'un besoin potentiel plus précis.

Toutefois, c'est une approche qui reste non exhaustive à plusieurs titres :

- les modes de garde non « institutionnalisés » ne sont pas pris en compte puisque difficilement nombrables (famille, entourage,...),
- le nombre d'enfants de 2 à 3 ans scolarisés n'est pas pris en compte.

Évolution de l'indicateur N°9



Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)



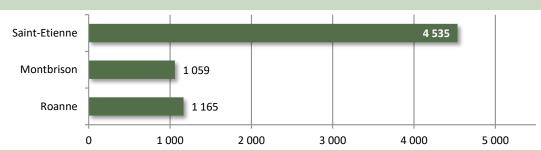
- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond à la différence entre l'estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022 et la somme des enfants de moins de trois ans couverts par un mode de garde (individuel ou collectif) ou potentiellement gardés par les parents en 2022 (famille monoparentale inactive ou couple 2 inactifs)

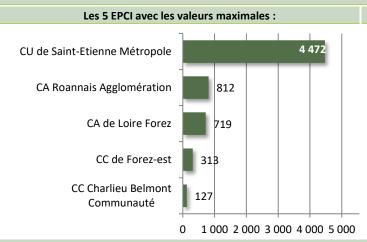
- Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

6 759 enfants non couverts par un mode de garde

Déclinaison de l'indicateur par arrondissement



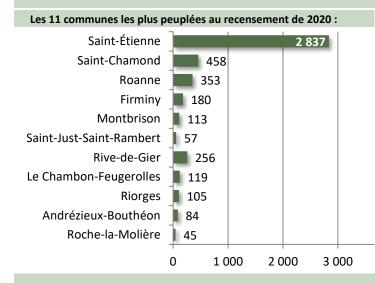
- Déclinaison de l'indicateur par EPCI



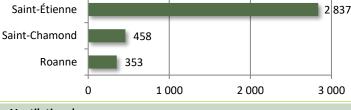


1000 2000 3000 4000 5000

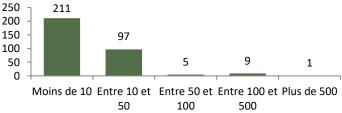
Déclinaison de l'indicateur par commune



Les 3 communes avec les valeurs maximales : Saint-Étienne

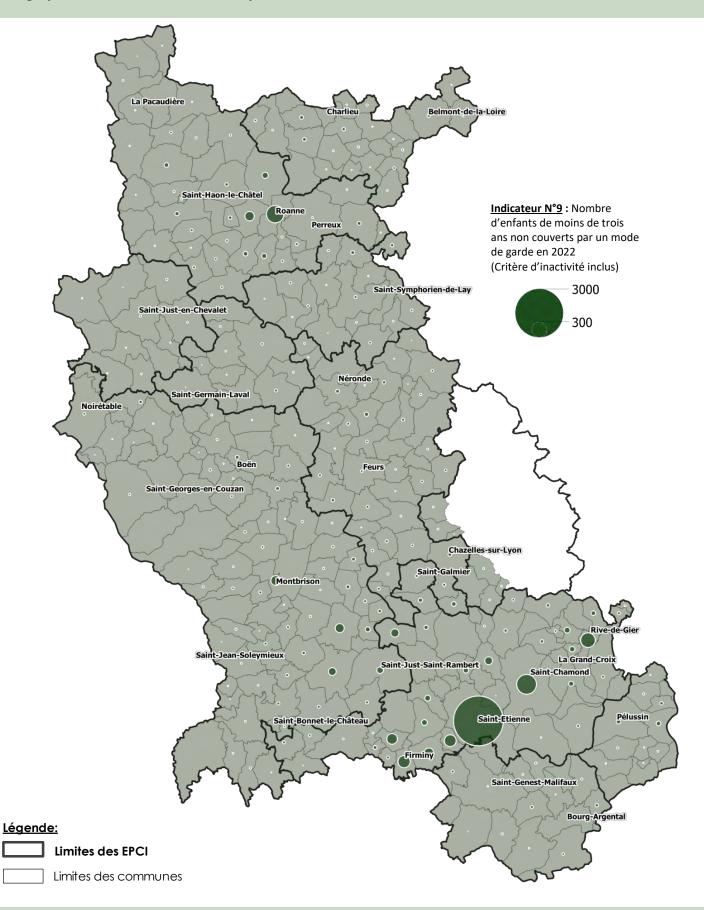


Ventilation des communes :

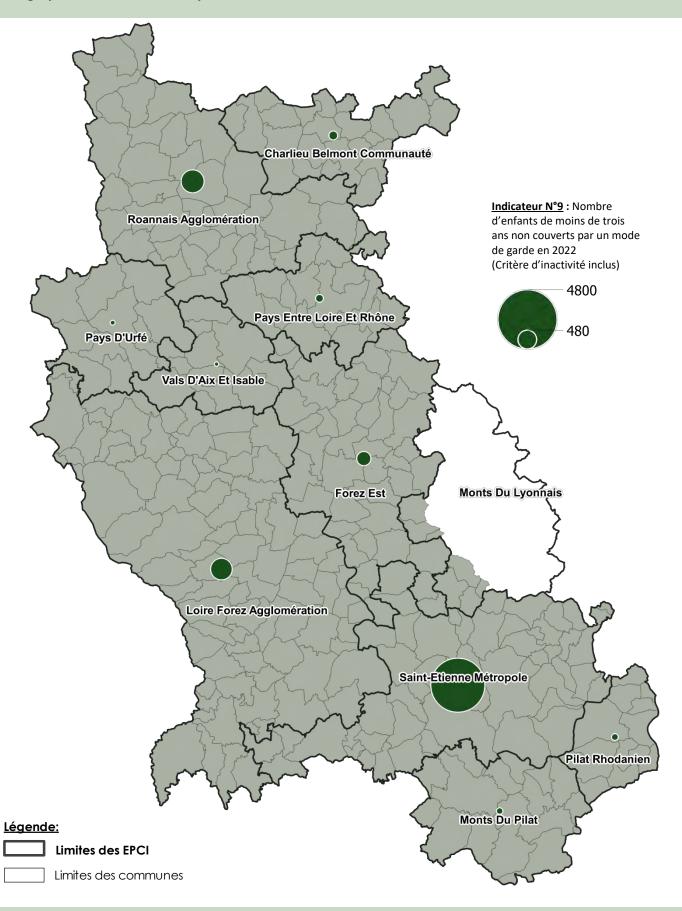




Cartographie des 323 communes du département











- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants non couverts par un mode de garde en 2022 et l'estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022.

- Note de lecture

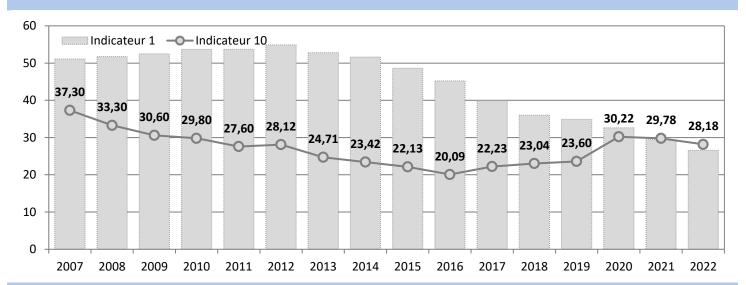
Il s'agit ici de prolonger l'approche strictement quantitative de l'indicateur précédent en introduisant un ratio susceptible de déterminer les zones où les besoins sont les plus importants vis à vis du nombre total d'enfants de moins de 3 ans.

L'hypothèse formulée consiste à considérer que les familles monoparentales avec le parent inactif et les couples composés de deux inactifs, ne sont à priori pas demandeurs d'un mode de garde.

Le résultat obtenu constitue le pourcentage d'enfants non couverts par un mode de garde individuel ou collectif par rapport au nombre total d'enfants de moins de 3 ans.

De fait, si l'accroissement de l'offre d'accueil contribue à réduire la part des enfants non couverts, il existe un seuil à partir duquel le lien entre offre de service et recours au service n'est plus systématique. Ce seuil est d'autant plus difficile à déterminer qu'un certain nombre d'éléments ne sont pas pris en compte dans le ratio, tels que la scolarisation des enfants, la mobilité géographique des parents, ou le recours à d'autres modes de garde.

- Évolution de l'indicateur N°10



Part des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)



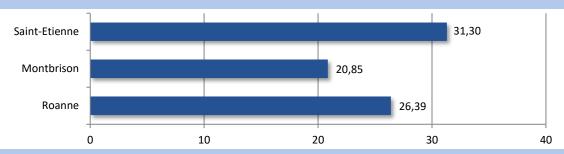
- Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond au ratio entre le nombre d'enfants non couvert par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus) et l'estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022.

Niveau de l'indicateur pour le département de la Loire

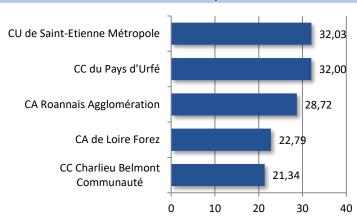
28,18 % des enfants de - 3 ans non couverts par un mode de garde

Déclinaison de l'indicateur par arrondissement

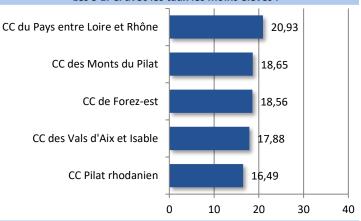


- Déclinaison de l'indicateur par EPCI

Les 5 EPCI avec les taux les plus élevés :

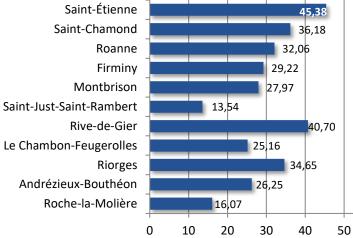


Les 5 EPCI avec les taux les moins élevés :

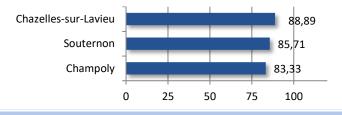


Déclinaison de l'indicateur par commune

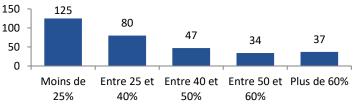
Les 11 communes les plus peuplées au recensement de 2020 : Saint-Étienne



Les 3 communes avec les taux les plus élevés :

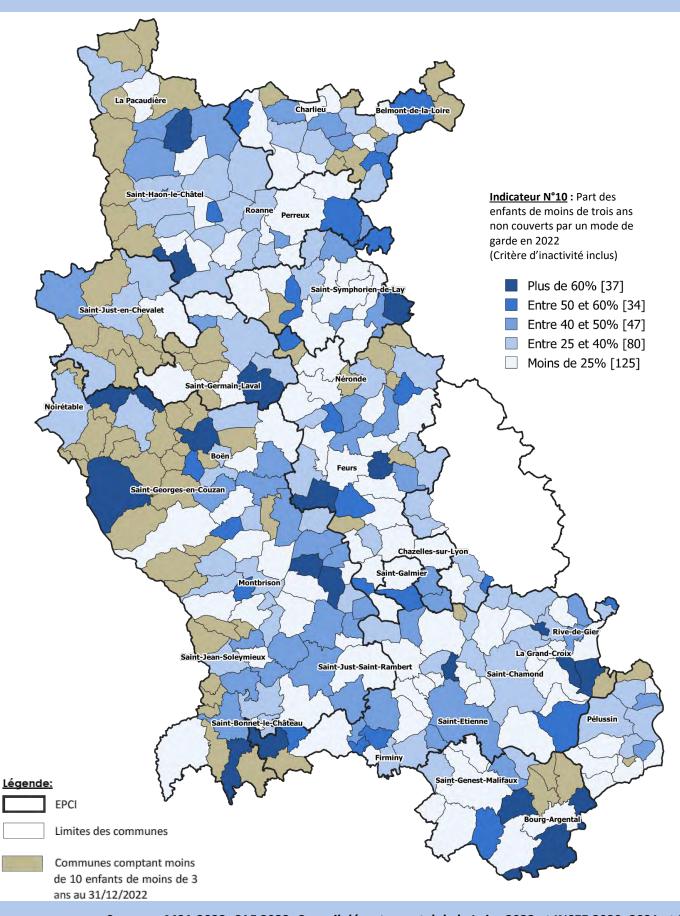


Ventilation des communes :

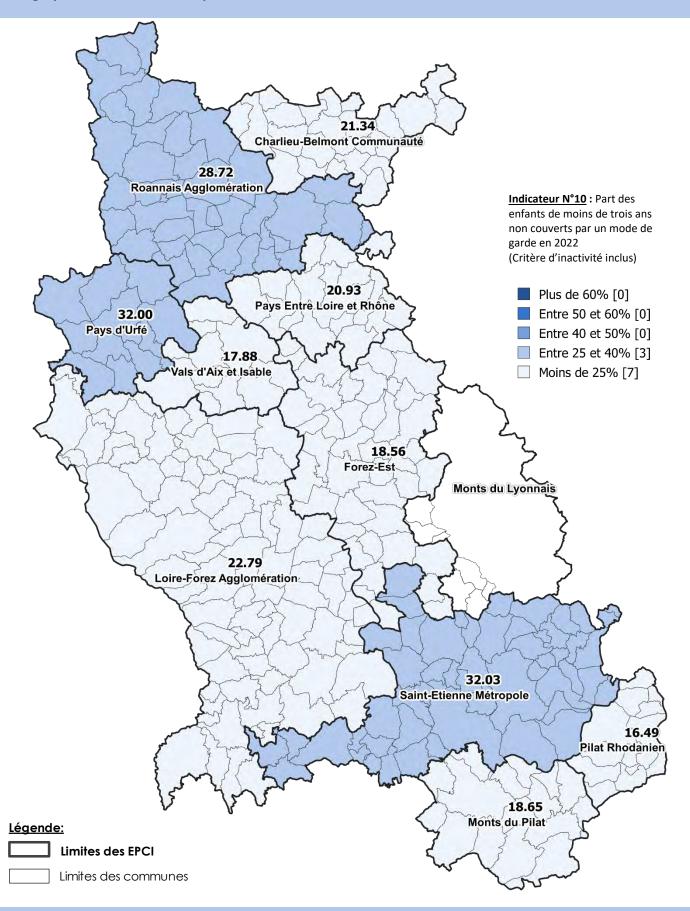




Cartographie des 323 communes du département







RECAPITULATIF Données ATLAS 2021 et 2022



Par arrondissement

ATLAS 2021	INDIC1	INDIC2	INDIC3	INDIC4	INDIC5	INDIC6	INDIC7	INDIC8	INDIC9	INDIC10
Saint-Etienne	14 842	3,37	2,01	5,38	19,70	35,97	6 578	44,32	4 946	33,32
Montbrison	5 171	6,89	1,78	8,67	44,20	30,26	1 320	25,52	1 158	22,39
Roanne	4 403	5,98	1,58	7,56	40,22	26,43	1 468	33,34	1 168	26,52
Département de la Loire	24 416	4,59	1,88	6,47	28,59	33,04	9 366	38,36	7 272	29,78

ATLAS 2022	INDIC1	INDIC2	INDIC3	INDIC4	INDIC5	INDIC6	INDIC7	INDIC8	INDIC9	INDIC10
Saint-Etienne	14 491	4,11	2,20	6,31	20,08	37,50	6 168	42,56	4 535	31,30
Montbrison	5 077	7,65	1,97	9,62	46,09	29,44	1 242	24,46	1 059	20,85
Roanne	4 414	6,16	1,60	7,77	40,66	26,00	1 471	33,32	1 165	26,39
Département de la Loire	23 982	5,24	2,05	7,28	29,38	33,59	8 881	37,03	6 759	28,18

Par commune

ATLAS 2021	INDIC1	INDIC2	INDIC3	INDIC4	INDIC5	INDIC6	INDIC7	INDIC8	INDIC9	INDIC10
Saint-Étienne	6520	1,99	1,72	3,71	10,80	27,90	3997	61,30	3055	46,86
Saint-Chamond	1248	3,43	1,76	5,19	18,99	43,03	474	37,98	335	26,84
Roanne	1109	2,37	2,05	4,42	15,87	35,89	535	48,24	364	32,82
Firminy	622	2,75	1,37	4,12	17,36	26,69	348	55,95	233	37,46
Montbrison	420	5,79	2,64	8,43	31,43	42,38	110	26,19	73	17,38
Rive-de-Gier	664	3,54	1,48	5,02	19,28	26,20	362	54,52	275	41,42
Saint-Just-Saint-Rambert	443	4,76	2,51	7,27	37,02	41,99	93	20,99	88	19,86
Le Chambon-Feugerolles	463	3,20	1,86	5,05	11,66	43,63	207	44,71	151	32,61
Riorges	296	6,05	1,42	7,47	33,45	21,28	134	45,27	109	36,82
Andrézieux-Bouthéon	338	4,50	1,54	6,04	25,44	28,99	154	45,56	128	37,87
Roche-la-Molière	272	5,11	2,28	7,39	27,57	52,21	55	20,22	31	11,40

ATLAS 2022	INDIC1	INDIC2	INDIC3	INDIC4	INDIC5	INDIC6	INDIC7	INDIC8	INDIC9	INDIC10
Saint-Étienne	6252	2,53	1,92	4,45	10,22	29,32	3780	60,46	2837	45,38
Saint-Chamond	1266	4,22	1,75	5,97	17,93	32,86	623	49,21	458	36,18
Roanne	1101	2,56	2,19	4,75	15,17	36,51	532	48,32	353	32,06
Firminy	616	3,70	1,54	5,24	18,83	34,74	286	46,43	180	29,22
Montbrison	404	6,29	2,75	9,03	31,44	32,43	146	36,14	113	27,97
Rive-de-Gier	629	4,53	1,61	6,14	20,83	25,28	339	53,90	256	40,70
Saint-Just-Saint-Rambert	421	5,20	2,64	7,84	39,19	45,13	66	15,68	57	13,54
Le Chambon-Feugerolles	473	4,19	1,82	6,00	11,84	50,95	176	37,21	119	25,16
Riorges	303	5,97	1,39	7,36	37,95	23,10	118	38,94	105	34,65
Andrézieux-Bouthéon	320	5,00	1,63	6,63	29,38	35,31	113	35,31	84	26,25
Roche-la-Molière	280	5,54	2,29	7,82	25,36	48,93	72	25,71	45	16,07

Indicateur N° 1: Estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022

Indicateur N° 2: Nombre de places d'accueil individuel pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022

Indicateur N° 3 : Nombre de places d'accueil collectif pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022

Indicateur N° 4: Nombre total de places d'accueil pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022

Indicateur N° 5 : Part des enfants de moins de 3 ans ayant bénéficié d'un mode de garde individuel au cours de l'année 2022

Indicateur N° 6 : Part des enfants de moins de 3 ans ayant bénéficié d'un mode de garde collectif au cours de l'année 2022

Indicateur N° 7 : Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)

Indicateur N° 8 : Part des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)

Indicateur N° 9 : Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus) Indicateur N° 10 : Part des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)

Par intercommunalité

ATLAS 2021	INDIC1	INDIC2	INDIC3	INDIC4	INDIC5	INDIC6	INDIC7	INDIC8	INDIC9	INDIC10
CU de Saint-Etienne Métropole	14 269	3,21	2,00	5,21	18,67	36,06	6 458	45,25	4 831	33,85
CA de Loire Forez	3 238	6,50	1,61	8,12	44,03	29,80	847	26,15	728	22,48
CA Roannais Agglomération	2 843	5,56	1,58	7,15	35,73	25,99	1 088	38,26	838	29,47
CC de Forez-est	1 695	7,46	1,89	9,36	42,89	29,43	469	27,66	427	25,19
CC Charlieu Belmont Communauté	599	6,71	1,65	8,36	49,91	25,20	149	24,87	129	21,53
CC Pilat rhodanien	500	8,38	1,68	10,06	49,20	28,80	110	22,00	101	20,20
CC du Pays entre Loire et Rhône	457	6,76	1,81	8,57	47,92	36,32	72	15,75	57	12,47
CC des Monts du Pilat	405	5,85	2,66	8,51	38,02	38,51	95	23,45	89	21,97
CC des Vals d'Aix et Isable	174	5,80	1,60	7,41	41,95	26,43	55	31,60	53	30,45
CC du Pays d'Urfé	107	7,94	0,00	7,94	70,09	0,00	32	29,90	29	27,10
CC des Monts du Lyonnais (69)	ND									

ATLAS 2022	INDIC1	INDIC2	INDIC3	INDIC4	INDIC5	INDIC6	INDIC7	INDIC8	INDIC9	INDIC10
CU de Saint-Etienne Métropole	13 963	3,89	2,18	6,08	19,00	37,41	6 086	43,58	4 472	32,03
CA de Loire Forez	3 155	7,30	1,86	9,16	45,26	27,86	848	26,87	719	22,79
CA Roannais Agglomération	2 827	5,77	1,59	7,36	36,61	25,99	1 057	37,38	812	28,72
CC de Forez-est	1 686	8,25	2,06	10,32	46,91	31,25	368	21,82	313	18,56
CC Charlieu Belmont Communauté	595	7,26	1,86	9,12	46,55	28,57	148	24,87	127	21,34
CC Pilat rhodanien	467	9,91	1,84	11,75	52,03	29,33	87	18,62	77	16,49
CC du Pays entre Loire et Rhône	473	6,55	1,79	8,35	46,51	29,38	114	24,10	99	20,93
CC des Monts du Pilat	386	7,22	3,16	10,38	38,60	39,11	86	22,27	72	18,65
CC des Vals d'Aix et Isable	179	5,41	1,56	6,98	52,51	25,69	39	21,78	32	17,88
CC du Pays d'Urfé	125	6,72	0,00	6,72	59,20	0,00	51	40,80	40	32,00
CC des Monts du Lyonnais (69)	ND									

Indicateur N° 1 : Estimation du nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2022

Indicateur N° 2: Nombre de places d'accueil individuel pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022

Indicateur N° 3: Nombre de places d'accueil collectif pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022

Indicateur N° 4 : Nombre total de places d'accueil pour 10 enfants de moins de 3 ans au 31/12/2022

Indicateur N° 5 : Part des enfants de moins de 3 ans ayant bénéficié d'un mode de garde individuel au cours de l'année 2022

Indicateur N° 6 : Part des enfants de moins de 3 ans ayant bénéficié d'un mode de garde collectif au cours de l'année 2022

Indicateur N° 7: Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)

Indicateur N° 8 : Part des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (hors critère d'inactivité)

Indicateur N° 9 : Nombre d'enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)

Indicateur N° 10 : Part des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde en 2022 (critère d'inactivité inclus)







